

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxembourg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 845****17 août 2004****SOMMAIRE**

<b>Acelux S.A. Holding, Luxembourg . . . . .</b>	<b>40528</b>	<b>Dune Investment S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>40530</b>
<b>AIN Finanzholding S.A., Grevenmacher . . . . .</b>	<b>40554</b>	<b>E Services S.A., Bertrange . . . . .</b>	<b>40536</b>
<b>Alcazar S.A. . . . .</b>	<b>40529</b>	<b>Eiger S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>40519</b>
<b>All-Sport International Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>40539</b>	<b>Envelco S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>40527</b>
<b>All-Sport International Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>40539</b>	<b>Eucon Finanz Holding S.A., Grevenmacher . . . . .</b>	<b>40517</b>
<b>Alofor Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>40518</b>	<b>Euro Tel Sat, S.à r.l. . . . .</b>	<b>40520</b>
<b>Alofor Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>40518</b>	<b>Euro-Marketing, S.à r.l., Grevenmacher . . . . .</b>	<b>40527</b>
<b>Altice One S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>40537</b>	<b>Euroclear Finance S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>40532</b>
<b>Arona Invest S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>40514</b>	<b>Euroclear Finance S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>40532</b>
<b>Atollex S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>40538</b>	<b>Eurogroupe S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>40538</b>
<b>Bâloise (Luxembourg) Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>40521</b>	<b>European Education Experts S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>40540</b>
<b>Beretta (Luxembourg) S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>40523</b>	<b>European Media Ventures S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>40530</b>
<b>Bonacci S.A., Bettembourg . . . . .</b>	<b>40532</b>	<b>Eventus Management Partners S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>40533</b>
<b>Brasserie à l'Ancre, S.à r.l., Wasserbillig . . . . .</b>	<b>40526</b>	<b>Eventus Management Partners S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>40533</b>
<b>Brell Holding, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>40520</b>	<b>Faber (Luxembourg) Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>40533</b>
<b>Brell Holding, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>40520</b>	<b>Famifin S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>40540</b>
<b>Brell Holding, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>40520</b>	<b>Felgen, S.à r.l., Esch-sur-Alzette . . . . .</b>	<b>40524</b>
<b>Brell Holding, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>40520</b>	<b>Fiddiam S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>40515</b>
<b>C.F. Marazzi S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>40516</b>	<b>Fiddiam S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>40516</b>
<b>C.F. Marazzi S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>40519</b>	<b>Finakabel, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>40526</b>
<b>Cablecom Luxembourg GP, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>40514</b>	<b>Finalin S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>40522</b>
<b>Cadam S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>40521</b>	<b>FinForce, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>40531</b>
<b>Caisse Raiffeisen Grevenmacher-Canach-Gostingen-Wormeldange, Société Coopérative, Grevenmacher . . . . .</b>	<b>40518</b>	<b>Fiparind S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>40557</b>
<b>Caisse Raiffeisen Hobscheid-Steinfort-Koerich, Société Coopérative, Kleinbettingen . . . . .</b>	<b>40518</b>	<b>Fondation Maison de la Porte Ouverte, Luxembourg . . . . .</b>	<b>40530</b>
<b>Car Invest Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>40517</b>	<b>Free Lens, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>40529</b>
<b>Centre de Formation pour Conducteurs S.A., Colmar-Berg . . . . .</b>	<b>40524</b>	<b>Global Jet Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>40538</b>
<b>Chrysalis Investment S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>40526</b>	<b>Globe Voyage, S.à r.l., Rodange . . . . .</b>	<b>40535</b>
<b>Coditel S.A., Senningerberg . . . . .</b>	<b>40538</b>	<b>Golosone Group Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>40538</b>
<b>Coiffure Renaissance, S.à r.l., Rumelange . . . . .</b>	<b>40525</b>	<b>Golosone Group Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>40539</b>
<b>Copperfield International S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>40525</b>	<b>Grand Industrial Holdings S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>40531</b>
<b>Copperfield International S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>40555</b>	<b>Guymon Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>40539</b>
<b>Coselux, S.à r.l., Bertrange . . . . .</b>	<b>40535</b>	<b>H &amp; H S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>40515</b>
<b>Cruchterhombusch S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>40525</b>	<b>HDR + Partner S.A., Mertert . . . . .</b>	<b>40525</b>
<b>DCF Fund (II), Sicav, Luxembourg . . . . .</b>	<b>40534</b>	<b>High Seas Holdings S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>40531</b>
<b>Digital Networks and Interfaces (D.N.I.), S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>40529</b>	<b>Immagraph, S.à r.l., Rodange . . . . .</b>	<b>40529</b>
		<b>Interfact, S.à r.l., Contern . . . . .</b>	<b>40534</b>
		<b>Interfact, S.à r.l., Contern . . . . .</b>	<b>40534</b>
		<b>International Pension Administration, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>40527</b>

International Textile Investment S.A., Luxembourg .....	40541	Partinvest Europe S.A., Luxembourg .....	40532
Intersip S.A., Luxembourg .....	40555	Regali Daniela International, S.à r.l., Strassen ....	40536
ISPL-Immo Service Partners Luxembourg S.A., Bascharage .....	40522	Rockhouse Société Immobilière S.A., Luxembourg .....	40521
ISPL-Immo Service Partners Luxembourg S.A., Bascharage .....	40522	Royal Auto, S.à r.l., Pétange.....	40535
Japan Incoming Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg .....	40530	Schiffmann, S.à r.l., Grevenmacher.....	40527
JER ISM Holdings, S.à r.l., Luxembourg .....	40544	Sitaro S.A.H., Luxembourg .....	40555
Jerry Slim S.A., Esch-sur-Alzette.....	40530	Société Financière de l'Energie 'SOFINEN' S.A.H., Luxembourg .....	40528
Joval S.A., Luxembourg .....	40529	Stonehenge Participations S.A.H., Luxembourg ..	40535
Laios S.A., Luxembourg .....	40531	Strabag Lux S.A., Luxembourg .....	40528
Lan Expert S.A., Foetz .....	40533	Synergy Engineering Concept, S.à r.l., Luxembourg .....	40536
LSF Tokyo Star Investments, S.à r.l., Luxembourg .....	40523	Syngenta Luxembourg Finance (#2), S.à r.l., Luxembourg .....	40537
Mafralux, S.à r.l., Frisange .....	40536	Syngenta Luxembourg (#1) S.A., Luxembourg ...	40536
Montus S.A., Luxembourg .....	40540	Syngenta Luxembourg (#1) S.A., Luxembourg ...	40537
Multimedia Groupe Europe S.A., Luxembourg ...	40534	Syngenta Participations AG & Co. S.n.c., Luxembourg .....	40523
Nexhos Luxembourg S.A., Luxembourg .....	40540	Syngenta Participations AG & Co. Snc, Luxembourg .....	40537
Nieburg Studio, S.à r.l., Luxembourg .....	40534	Synthon Licensing Limited, S.à r.l., Luxembourg ..	40540
Office Chairs Participations, S.à r.l., Luxembourg.	40556	Syron Holding S.A., Luxembourg .....	40554
OT Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg.....	40542		
(Le) Pain Vital S.A., Mondorf-les-Bains.....	40524		

**CABLECOM LUXEMBOURG GP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 99.888.

*Transfer of shares*

On 13 April 2004, CABLECOM HOLDINGS AG, with offices at, Zollstrasse 42, 8005 Zurich, Switzerland contributed all five hundred (500) shares in CABLECOM LUXEMBOURG GP, S.à r.l., to CABLECOM HOLDINGS (GIBRALTAR) Ltd, with offices at 57-59 Line Wall Road, Gibraltar, which thus became the sole shareholder of CABLECOM LUXEMBOURG GP, S.à r.l.

**Suit la traduction en français:**

*Transfert de parts sociales*

En date du 13 avril 2004, CABLECOM HOLDINGS AG ayant son siège social à Zollstrasse 42, 8005 Zurich, Switzerland a apporté toutes les (500) cinq cents parts sociales de CABLECOM LUXEMBOURG GP, S.à r.l., à CABLECOM HOLDINGS (GIBRALTAR) Ltd, ayant son siège social à 57-59 Line Wall Road, Gibraltar.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2004.

CABLECOM LUXEMBOURG GP, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2004, réf. LSO-AR06769. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050882.3/250/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2004.

**ARONA INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 85.313.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2004, réf. LSO-AR06704, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2004.

ARONA INVEST S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(050877.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2004.

**H & H S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 25, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 78.774.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR05098, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2004.

Signature.

(050295.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2004.

**FIDDIAM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 259, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 44.695.

L'an deux mille quatre, le vingt-huit mai.

Par-devant Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

A Luxembourg;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FIDDIAM S.A., ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 259, route d'Esch, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 44.695, constituée suivant acte reçu en date du 14 juillet 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 484 du 16 octobre 1993 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu en date du 18 juin 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1343 du 17 septembre 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Ludwig Barth, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie Weber, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Robert Langmantel, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le président déclare et prie le notaire d'acter.

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et les actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les quinze mille (15.000) actions représentant l'intégralité du capital social, actuellement fixé à un million cinq cent mille Euros (EUR 1.500.000,-) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1.- Modification de l'article 2 des statuts, relatif à l'objet social, pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet l'achat, la vente, l'import et l'export de compléments nutritionnels et de produits cosmétiques.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet.»

2.- Modification de l'article 11 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

3.- Modification du dernier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société se trouve engagée soit par la signature conjointe de deux administrateurs dont celle de l'administrateur-délégué soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.»

4.- Démission des administrateurs actuellement en fonction.

5.- Révocation du commissaire aux comptes actuellement en fonction.

6.- Remplacement des administrateurs démissionnaires et du commissaire aux comptes révoqué.

Sur ce, l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes.

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts, relatif à l'objet social, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet l'achat, la vente, l'import et l'export de compléments nutritionnels et de produits cosmétiques.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 11 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 11.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de modifier le dernier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Dernier alinéa.** La société se trouve engagée soit par la signature conjointe de deux administrateurs dont celle de l'administrateur-délégué soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.»

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide d'accepter les démissions des administrateurs actuellement en fonction, à savoir Messieurs Frank Bilski, Frédéric Bilski et Siegfried Bilski, et ce avec effet à compter du 25 mai 2004.

L'assemblée décide en outre de leur accorder pleine et entière décharge pour l'exercice de leurs mandats.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de révoquer le commissaire aux comptes actuellement en fonction, à savoir la société à responsabilité limitée READ, S.à r.l., et ce avec effet à compter de ce jour.

L'assemblée décide en outre de lui accorder pleine et entière décharge pour l'exercice de son mandat.

*Sixième résolution*

L'assemblée décide de remplacer les administrateurs démissionnaires et le commissaire aux comptes révoqué comme suit:

Nouveaux administrateurs:

- a) Monsieur Jean-Claude Hirtz, directeur de société, demeurant à F-57970 Yutz (France), 33, rue Drogon.
  - b) Monsieur Bernard Kornek, agent immobilier, demeurant à F-54190 Villerupt (France), 7, rue des Camélias.
  - c) Monsieur Flavien Buczek, technicien, demeurant à F-54530 Pagny-sur-Moselle (France), 24, rue du Gal Thiebaut.
- Par dérogation à l'article 5 des statuts, l'assemblée décide de nommer Monsieur Jean-Claude Hirtz, prénommé sub a), en qualité d'administrateur-délégué.

Nouveau commissaire aux comptes:

la société anonyme FIDES INTER-CONSULT S.A., ayant son siège social à L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II. La durée des mandats des trois administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés est fixée à six (6) ans. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, les comparants prémentionnés ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: L. Barth, J.-M. Weber, R. Langmantel, M. Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2004, vol. 21CS, fol. 33, case 8. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2004.

M. Thyès-Walch.

(051147.3/233/92) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2004.

**FIDDIAM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 259, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 44.695.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2004.

M. Thyès-Walch.

(051151.3/233/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2004.

**C.F. MARAZZI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 72.587.

Les bilan et annexes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 24 juin 2004, réf. LSO-AR06458, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2004.

Signature.

(050740.3/788/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2004.

**EUCON FINANZ HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6725 Grevenmacher, 3, rue du Stade.  
R. C. Luxembourg B 80.868.

L'an deux mille quatre, le vingt-huit mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EUCON FINANZ HOLDING S.A., ayant son siège social à L-6633 Wasserbillig, 86, rue de Luxembourg, R. C. Luxembourg section B numéro 80.868, constituée suivant acte reçu le 18 mars 1988, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations de 1988, page 7317.

L'assemblée est présidée par Monsieur Nico Hansen, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-jointes pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il résulte de la liste de présence que les cinq mille deux cent cinquante (5.250) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Conversion du capital en euros.
2. Transfert du siège social de la société de L-6633 Wasserbillig, 80, rue de Luxembourg à L-6725 Grevenmacher, 3, rue du Stade.
3. Modification afférente du premier alinéa de l'article 2 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:  
«Der Sitz der Gesellschaft ist in Grevenmacher.»  
Après approbation de ce qui précède, il est décidé ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée constate que suite à la conversion légale intervenue le 1<sup>er</sup> janvier 2002, le capital social de la société s'exprime désormais en euros et l'article des statuts relatif à l'objet social a la teneur suivante:

«Das gezeichnete Aktienkapital beträgt EUR 130.200,-, eingeteilt in 5.250 Aktien mit einem Nominalwert von je EUR 24,8. »

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-6633 Wasserbillig, 80, rue de Luxembourg à L-6725 Grevenmacher, 3, rue du Stade et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 2 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

**«Art. 2. Premier alinéa.**

Der Sitz der Gesellschaft ist in Grevenmacher.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: N. Hansen, R. Uhl, P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2004, vol. 143S, fol. 81, case 1. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2004.

*J. Elvinger.*

(049424.3/211/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

**CAR INVEST HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 21.866.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR05222, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2004.

BEMO, BANQUE DE L'EUROPE MERIDIONALE

Signature

(050337.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2004.

**CAISSE RAIFFEISEN GREVENMACHER-CANACH-GOSTINGEN-WORMELDANGE,  
Société Coopérative.**

Siège social: Grevenmacher.  
R. C. Luxembourg B 20.415.

Les bilan et Compte de Profits et Pertes au 31 décembre 2003 de la CAISSE RAIFFEISEN GREVENMACHER-CANACH-GOSTINGEN-WORMELDANGE, enregistrés à Luxembourg, le 16 juin 2004, réf. LSO-AR04368, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. M. Wildgen / J. Mangen  
*Fondé de Pouvoir / Directeur*

(050398.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2004.

---

**CAISSE RAIFFEISEN HOBSCHEID-STEINFORT-KOERICH, Société Coopérative.**

Siège social: Kleinbettingen.  
R. C. Luxembourg B 20.273.

Les bilan et Compte de Profits et Pertes au 31 décembre 2003 de la CAISSE RAIFFEISEN HOBSCHEID-STEINFORT-KOERICH, enregistrés à Luxembourg, le 16 juin 2004, réf. LSO-AR04373, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. M. Wildgen / J. Mangen  
*Fondé de Pouvoir / Directeur*

(050400.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2004.

---

**ALOFOR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 40.139.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 22 mars 2004 à Luxembourg*

Conformément à l'article 7 des statuts et l'article 60 de la loi du 10 août 1915, l'Assemblée Générale autorise le Conseil d'Administration à déléguer tous ses pouvoirs en ce qui concerne la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur Patrick Dufaud, 07 BP 62, Abidjan 07, Côte d'Ivoire qui portera le titre d'Administrateur-Délégué et qui par sa seule signature pourra engager valablement la société.

Pour copie conforme  
Signature / Signature  
*Administrateur / Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2004, réf. LSO-AR06756. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(050887.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2004.

---

**ALOFOR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 40.139.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg, le 22 mars 2004*

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et en se prévalant de l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire de ce jour et conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 et à l'article 7 des statuts, décide de déléguer tous ses pouvoirs en ce qui concerne la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur Patrick Dufaud, administrateur de sociétés, demeurant à 07 BP 62, Abidjan 07, Côte d'Ivoire qui portera le titre d'Administrateur-Délégué et qui par sa seule signature pourra engager valablement la société.

Pour copie conforme  
Signature / Signature  
*Administrateur / Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2004, réf. LSO-AR06755. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(050883.3/3842/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2004.

---

**EIGER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.  
R. C. Luxembourg B 43.838.

## DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le onze juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch,

A comparu:

Monsieur Jean Wagener, docteur en droit, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société VER FINANZ UND VERWALTUNGS AG, ayant son siège social à CH-4010 Bâle, Elisabethenstrasse 15, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 8 juin 2004.

Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, es qualité qu'il agit, a prié le notaire instrumentaire de documenter les déclarations suivantes:

- La société anonyme EIGER S.A., avec siège social à Luxembourg, a été constituée suivant acte notarié en date du 5 mai 1993, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 351 du 3 août 1993 et les statuts en ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 24 mai 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 691 du 26 septembre 2000.

- La société a actuellement un capital social de cent vingt-quatre mille euros (EUR 124.000,-) représenté par cinq mille (5.000) actions sans désignation de valeur nominale.

- Le comparant déclare que toutes les actions ont été réunies entre les mains d'un seul actionnaire, savoir la société VER FINANZ UND VERWALTUNGS AG.

- L'actionnaire unique déclare procéder à la dissolution de la société EIGER S.A. Il assume la fonction de liquidateur.

- Il a pleine connaissance des statuts de la société et connaît parfaitement la situation financière de la société EIGER S.A.

- Il donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- L'actionnaire unique est investi de tous les actifs de la Société et se chargera en sa qualité de liquidateur de l'apurement du passif de la société qui devra être terminé avant toute affectation quelconque de l'actif à sa personne en tant qu'actionnaire unique. Il répondra de tous les engagements de la Société même inconnus à l'heure actuelle et réglera également les frais des présentes.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société EIGER S.A.

Les livres et documents comptables de la Société demeureront conservés pendant cinq ans à l'ancien social de la société dissoute à Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. Wagener et H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 15 juin 2004, vol. 427, fol. 94, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 juin 2004.

H. Hellinckx.

(051155.3/242/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2004.

**C.F. MARAZZI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 72.587.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 21 avril 2004*

La démission de la société ACCOFIN SOCIETE FIDUCIAIRE, S.à r.l. en tant que Commissaire aux Comptes est acceptée. Décharge pleine et entière leur est donnée pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour. Est nommé nouveau Commissaire aux Comptes Monsieur Fons Mangen, né le 17 juin 1958 à Ettelbrück, demeurant à 147, rue de Warken, Ettelbrück. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2005.

La continuation des activités de la société est décidée malgré les pertes cumulées dépassant la moitié du capital social pour les comptes annuels au 31 décembre 2003.

Pour extrait conforme et sincère

C.F. MARAZZI S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2004, réf. LSO-AR06460. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050595.3/788/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2004.

**EURO TEL SAT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R. C. Luxembourg B 90.636.

Il est confirmé que le siège de la société EURO TEL SAT, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg n° B 90.636, au 14-16, rue Michel Rodange à L-2430 Luxembourg est dénoncé à compter du 1<sup>er</sup> mai 2004.

Il est confirmé que Monsieur Nicolas Derbakh, gérant technique de la Société EURO TEL SAT, S.à r.l., demeurant au 14-16, rue Michel Rodange à L-2430 Luxembourg, a été démis de ses fonctions avec effet au 30 avril 2004.

Pour faire valoir ce que de droit.

N. Derbakh

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2004, réf. LSO-AR06993. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050640.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2004.

---

**BRELL HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: 12.500,- EUR.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.

R. C. Luxembourg B 73.110.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2004, réf. LSO-AR06389, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2004.

Pour BRELL HOLDING, S.à r.l.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(050514.3/536/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2004.

---

**BRELL HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: 12.500,- EUR.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.

R. C. Luxembourg B 73.110.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2004, réf. LSO-AR06390, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2004.

Pour BRELL HOLDING, S.à r.l.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(050513.3/536/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2004.

---

**BRELL HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: 12.500,- EUR.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.

R. C. Luxembourg B 73.110.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2004, réf. LSO-AR06388, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2004.

Pour BRELL HOLDING, S.à r.l.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(050512.3/536/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2004.

---

**BRELL HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: 12.500,- EUR.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.

R. C. Luxembourg B 73.110.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2004, réf. LSO-AR06387, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2004.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2004.

Pour BRELL HOLDING, S.à r.l.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(050511.3/536/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2004.

---

**BÂLOISE (LUXEMBOURG) HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1235 Luxembourg, 1, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 62.160.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire reportée du 28 mai 2004*

Les mandats de tous les administrateurs viennent à échéance. L'Assemblée décide de renouveler leurs mandats pour une durée de 1 an. Les mandats des administrateurs, à savoir Peter Schwager, Paul Beghin, André Bredimus, Karl Signer, et Peter Christen, expirent donc à l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2004.

BÂLOISE (LUXEMBOURG) HOLDING S.A.

A. Bredimus

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR03967. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050546.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2004.

---

**ROCKHOUSE SOCIETE IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 53.377.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Statutaire en date du 2 juin 2004*

La démission de Monsieur Manuel Hack en tant qu'administrateur est acceptée. Décharge pleine et entière lui est donnée pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour. Est nommé nouvel administrateur Mademoiselle Caterina Scotti, née le 6 décembre 1969 à Rome, professionnellement domiciliée au 49, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2007.

La démission de la société ACCOFIN SOCIETE FIDUCIAIRE, S.à r.l. en tant que Commissaire aux Comptes est acceptée. Décharge pleine et entière leur est donnée pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour. Est nommé nouveau Commissaire aux Comptes Monsieur Fons Mangen, né le 17 juin 1958 à Ettelbrück, demeurant à 147, rue de Warken, Ettelbrück. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2007.

La continuation des activités de la société est décidée malgré les pertes cumulées dépassant le capital social pour les comptes annuels au 31 décembre 2003.

Pour extrait sincère et conforme

ROCKHOUSE SOCIETE IMMOBILIERE S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04127. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050586.3/788/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2004.

---

**CADAM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 84.743.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 4 décembre 2001, acte publié au Mémorial C n° 457 du 22 mars 2002.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2004, réf. LSO-AR06348, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CADAM S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(050597.3/1261/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2004.

---

**ISPL-IMMO SERVICE PARTNERS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4916 Bascharage, 32, rue Guillaume Serrig.  
R. C. Luxembourg B 81.403.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2004, réf. LSO-AR06753, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ISPL-IMMO SERVICE PARTNERS LUXEMBOURG S.A.*

Signature

(050825.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2004.

---

**ISPL-IMMO SERVICE PARTNERS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4940 Bascharage, 106, avenue de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 81.403.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 mai 2004*

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire du 14 mai 2004, à 18.30 heures, que:

- L'assemblée générale décide de fixer le siège social au 106, avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage.
- Le mandat de commissaire aux comptes de la société ACOGEST, S.à r.l., 237, route de Thionville, L-5885 Howald est reconduit pour une durée de trois ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2007.
- Suite à la démission de Monsieur Christian Hess de son poste d'administrateur, l'assemblée décide d'appeler aux fonctions d'administrateur Monsieur Michel Kayser, 2 am Wangert, L-6830 Berbourg pour une période de trois ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale de l'année 2006.

Luxembourg, le 21 mai 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2004, réf. LSO-AR06754. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050828.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2004.

---

**FINALIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 88.612.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue le 8 juin 2004*

*Résolutions*

Les actionnaires nomment les administrateurs et le Commissaire aux comptes pour un nouveau mandat expirant à la date de l'assemblée générale statuant sur l'exercice qui se termine le 28 février 2005 comme suit:

*Administrateurs:*

- Messrs. Manuel Frias, employé privé, demeurant au 31, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, président et administrateur-délégué;  
Michael Twinning, employé privé, résidant au 43-45 Portman Square, Londres W1H 6DH, Angleterre, administrateur;  
Rémi Terrail, employé privé, demeurant au 4, rue Nicholas Chuquet, F-75017 Paris, France, administrateur;  
Cédric Dubourdiou, employé privé, demeurant au 141, boulevard Saint-Germain, F-75006 Paris, France, administrateur;  
Marco Bus, employé privé, demeurant au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;  
Pierre Stemper, employé privé, demeurant au 2, rue d'Ospern, L-8558 Reichlange, Luxembourg, administrateur

*Commissaire aux comptes*

ERNST & YOUNG S.A., 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Luxembourg.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2004, réf. LSO-AR06637. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050836.3/024/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2004.

---

**SYNGENTA PARTICIPATIONS AG & CO. S.n.c., Société en nom collectif,  
(anc. SYNGENTA LUXEMBOURG, S.à r.l.).**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 78.883.

*Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Annuelle de la société le 28 mai 2004*

Il résulte des résolutions prises par les associés de la société en date du 28 mai 2004 que le mandat des gérants a été renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social clos en 2004.

Sont donc gérants de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social clos en 2004

1. M. Michael McDonald, expert-comptable, demeurant au 162, route de Luxembourg, L-4963 Dippach, né le 10 juin 1948 à Manchester (Angleterre); et

2. M. François Brouxel, avocat, demeurant au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, né le 16 septembre 1966 à Metz (France).

Il résulte encore de ces mêmes résolutions que ERNST & YOUNG LUXEMBOURG a été reconduit dans ses fonctions de commissaire aux comptes de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social clos en 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2004, réf. LSO-AR06616. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050841.3/280/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2004.

**LSF TOKYO STAR INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 90.991.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales du 22 juin 2004 que TOKYO STAR HOLDINGS, L.P. ayant son siège social à Washington Mall, Suite 104, Hamilton HM 11, Bermudes a cédé toutes les parts sociales de la société à LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 8, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce de des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796 qui devient ainsi l'associé unique de la Société.

Pour extrait sincère et conforme

Pour publication

LSF TOKYO STAR INVESTMENTS, S.à r.l.

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2004, réf. LSO-AR06785. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050609.3/253/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2004.

**BERETTA (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 56.553.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 juin 2004*

- Les mandats des Administrateurs, M. Bruno Gallino, Via Pietro Beretta n° 18, I-25063 Gardone Valtrompia, M. Aldo Levi, Via Pietro Beretta n° 18, I-25063 Gardone Valtrompia, M. Pierfrancesco Rampinelli Rota, Via Mazzini 16, CH-6900 Lugano, et M. Alain Renard, 17, rue Eisenhower, L-8321 Olm, sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de deux ans et viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'année 2006.

- Le mandat du Commissaire aux Comptes, ERNST & YOUNG, Société Anonyme, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, est reconduit pour une nouvelle période statutaire de six ans et viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de 2010.

BERETTA (LUXEMBOURG) S.A.

Signature / Signature

*Administrateur / Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2004, réf. LSO-AR06707. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050895.3/795/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2004.

**LE PAIN VITAL S.A., Aktiengesellschaft.**

Siège social: L-5610 Mondorf-les-Bains, 15, avenue des Bains.  
H. R. Luxembourg B 68.021.

*Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der Ordentlichen Generalversammlung vom 14. Mai 2004*

*Punkt 2 der Tagesordnung*

Nach Kenntnisnahme des Geschäftsberichtes vom Verwaltungsrat und des Prüfungsberichtes vom Abschlußprüfer, erteilt die Generalversammlung einstimmig ihr Einverständnis zu der Bilanz und der Gewinn- und Verlustrechnung zum 31. Dezember 2003, die beide in der vom Verwaltungsrat vorgelegten Form angenommen werden.

Die Versammlung beschließt, den Jahresverlust von EUR 19.236,97 wie folgt zu verwenden:

Ergebnisvortrag: .....	- 213.129,68
Jahresergebnis 2003: .....	- 19.236,97
Ergebnisvortrag: .....	<u>- 232.366,65</u>

*Punkt 4 der Tagesordnung*

Die Demission des Aufsichtskommissars FIDUCIAIRE SOCODIT S.A., mit Sitz in L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves wird einstimmig zugestimmt und für Ausübung ihres Mandats Entlastung erteilt.

Zum neuen Aufsichtskommissar wird die Gesellschaft ACCOUNT DATA EUROPE S.A., mit Sitz in L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves bestimmt.

Die Verwaltungsratsmitglieder stellen sich zur Wiederwahl, die einstimmig angenommen und beschlossen wurde.

Die Versammlung beschließt das Mandat des Aufsichtskommissars und der Verwaltungsratsmitglieder auf 6 Jahre festzusetzen. Es endet mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2010.

*Punkt 5 der Tagesordnung*

Die Versammlung beschließt trotz hoher Verluste einstimmig die Weiterführung der Gesellschaft.

Für gleichlautenden Auszug

Unterschrift

*Der Vorsitzende der ordentlichen Generalversammlung*

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2004, réf. LSO-AR06468. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(050654.3/745/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2004.

**CENTRE DE FORMATION POUR CONDUCTEURS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7737 Colmar-Berg, rue François Krack.

R. C. Luxembourg B 46.622.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 février 1994, acte publié au Mémorial C n° 85 du 8 mars 1994, modifiée par-devant M<sup>e</sup> Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 12 juin 1995, acte publié au Mémorial C n° 473 du 21 septembre 1995.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2004, réf. LSO-AR06343, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2004.

*Pour CENTRE DE FORMATION POUR CONDUCTEURS S.A.*

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(050603.3/1261/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2004.

**FELGEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4040 Esch-sur-Alzette, 22, rue Xavier Brasseur.

R. C. Luxembourg B 48.070.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR05195, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2004.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE EURO PERFORMANCES Comptabilité-Fiscalité

Signature

(050730.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2004.

**CRUCHTERHOMBUSCH S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 11, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 46.739.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 février 1994, acte publié au Mémorial C n° 209 du 30 mai 1994.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2004, réf. LSO-AR06342, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour CRUCHTERHOMBUSCH S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(050601.3/1261/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2004.

---

**HDR + PARTNER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6686 Merttert, 51, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 82.439.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 24 juin 2004, réf. LSO-AR06489, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2004.

Pour la société HDR + PARTNER S.A.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(050756.3/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2004.

---

**COIFFURE RENAISSANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3730 Rumelange, 38, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 58.139.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 24 juin 2004, réf. LSO-AR06480, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2004.

Pour la société COIFFURE RENAISSANCE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(050771.3/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2004.

---

**COPPERFIELD INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 59.110.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 1<sup>er</sup> octobre 2003*

- La cooptation de la société LOUV, S.à r.l., S.à r.l. de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg en tant qu'Administrateur en remplacement de la société FINIM LIMITED, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Fait à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2003.

Certifié sincère et conforme

COPPERFIELD INTERNATIONAL S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2004, réf. LSO-AR06705. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050891.3/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2004.

---

**FINAKABEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 5.700.000,-.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 93.182.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 9 juin 2004*

*Résolutions*

L'assemblée, sur proposition du conseil, nomme Monsieur Pierre Stemper comme gérant supplémentaire de la société, son mandat ayant la même échéance que les autres gérants.

Le conseil de gérance est actuellement composé comme suit:

*Administrateurs:*

MM. Manuel Frias, employé privé, demeurant à Luxembourg, président du conseil de gérance et gérant préposé à la gestion journalière;

Marco Bus, employé privé, demeurant à Luxembourg, gérant;

Stefan Zuschke, employé privé, demeurant à Hambourg (Allemagne), gérant;

Michael Twinning, employé privé, demeurant à Londres (Angleterre), gérant;

Pierre Stemper, employé privé, demeurant à Reichlange (Luxembourg), gérant;

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

*Banque Domiciliaire*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2004, réf. LSO-AR06915. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050837.3/024/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2004.

---

**BRASSERIE A L'ANCRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 17, Esplanade de la Moselle.

R. C. Luxembourg B 75.245.

—  
Les comptes annuels établis au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 24 juin 2004, réf. LSO-AR06477, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2004.

*Pour la société BRASSERIE A L'ANCRE, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(050773.3/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2004.

---

**CHRYSALIS INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 88.616.

—  
*Extrait des résolutions prises lors l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 mars 2004*

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Emile Vogt, licencié ès sciences économiques et commerciales, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Jacques Reckinger, Maître en droit, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur René Schlim, fondé de pouvoir principal, adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2004.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2004.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2004, réf. LSO-AR04446. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051094.3/550/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2004.

---

**INTERNATIONAL PENSION ADMINISTRATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: 12.500,00 EUR.**

Siège social: L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume.  
R. C. Luxembourg B 68.230.

—  
**EXTRAIT**

En date du 5 avril 2004, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- la démission de la société ELPERS & CO REVISEURS D'ENTREPRISES, S.à r.l. en tant que commissaire aux comptes est acceptée avec effet au 12 février 2004 et décharge lui est accordée pour l'exécution de son mandat.
- La société AGN-HORSBURGH & CO., S.à r.l., avec adresse au 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, a été nommée nouveau commissaire aux comptes avec effet au 12 février 2004.

Luxembourg, le 5 avril 2004.

R. Akerlind.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2004, réf. LSO-AP04210. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051051.3/724/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2004.

---

**SCHIFFMANN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 11, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 25.515.

—  
Les comptes annuels établis au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 24 juin 2004, réf. LSO-AR06476, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2004.

Pour la société SCHIFFMANN, S.à r.l.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(050774.3/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2004.

---

**EURO-MARKETING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 17, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 75.558.

—  
Les comptes annuels établis au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 24 juin 2004, réf. LSO-AR06475, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2004.

Pour la société EURO-MARKETING, S.à r.l.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(050775.3/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2004.

---

**ENVELCO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie-Adélaïde.  
R. C. Luxembourg B 54.944.

—  
*Procès-verbal des résolutions du Conseil d'Administration du 29 mars 2004*

Présents à la réunion:

- Monsieur Robert Lyn Yarworth
- Monsieur Joseph De Blauwe
- La société LEVARD INTERNATIONAL B.V.

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social du 11B, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg au 30, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg à partir du 29 mars 2004.

*Le Conseil d'Administration*

LEVARD INTERNATIONAL B.V. / R. L. Yarworth / J. De Blauwe

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2004, réf. LSO-AR01884. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051127.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2004.

---

**ACELUX S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 80.923.

—  
*Extrait des résolutions prises lors l'Assemblée Générale Ordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2004*

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Emile Vogt, licencié ès sciences économiques et commerciales, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Jacques Reckinger, Maître en droit, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Marco Neuen, fondé de pouvoir principal, adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2004.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2004.

Conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales, l'Assemblée Générale a été informée par le Conseil d'Administration que la société a enregistré une perte de plus des trois quarts du capital social.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée décide la continuation de la société.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2004, réf. LSO-AR04449. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051092.3/550/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2004.

---

**SOCIETE FINANCIERE DE L'ENERGIE 'SOFINEN' S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 17.682.

—  
*Extrait des résolutions prises lors l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 avril 2004*

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Robert Reckinger, diplômé HEC Paris, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Emile Vogt, licencié ès sciences économiques et commerciales, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Jacques Reckinger, Maître en droit, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2004, réf. LSO-AR04441. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051096.3/550/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2004.

---

**STRABAG LUX S.A., Société Anonyme.**  
**Succursale de N.V. STRABAG BELGIUM S.A.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 83.375.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04149, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2004.

Pour STRABAG LUX S.A.

Signature

(050746.3/788/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2004.

---



**DIGITAL NETWORKS AND INTERFACES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2172 Luxembourg, 19, rue A. Munchen.  
R. C. Luxembourg B 84.523.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2004, réf. LSO-AP00292, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2004.

Signature.

(050804.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2004.

---

**ALCAZAR S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 82.760.

EXTRAIT

Le contrat de domiciliation conclu entre la société anonyme ALCAZAR S.A. et l'étude DE VLEESCHAUWER a été résilié concomitamment avec le transfert du siège de la société avec effet au 20 avril 2004.

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2004, réf. LSO-AR06203. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050838.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2004.

---

**JOVAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.  
R. C. Luxembourg B 94.542.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2004, réf. LSO-AR01565, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2004.

JOVAL S.A.

*Represented by E. Skog*

(050745.3/1025/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2004.

---

**FREE LENS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1739 Luxembourg, 2, rue Fernand d'Huart.  
R. C. Luxembourg B 65.233.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR05197, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2004.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE EURO PERFORMANCES Comptabilité-Fiscalité

Signature

(050749.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2004.

---

**IMMAGRAPH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4832 Rodange, 462, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 84.995.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR05200, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2004.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE EURO PERFORMANCES Comptabilité-Fiscalité

Signature

(050760.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2004.

---

**JERRY SLIM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4249 Esch-sur-Alzette, 50, rue de Montpellier.  
R. C. Luxembourg B 77.722.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR05201, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2004.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE EURO PERFORMANCES Comptabilité-Fiscalité

Signature

(050763.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2004.

---

**DUNE INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 113, Val Sainte-Croix.  
R. C. Luxembourg B 83.165.

Les bilans aux 31 décembre 2001 et 2002, enregistrés à Luxembourg, le 25 juin 2004, réf. LSO-AR06809 et LSO-AR06810, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandataire*

(050832.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2004.

---

**FONDATION MAISON DE LA PORTE OUVERTE, Etablissement d'utilité publique.**

Siège social: L-1463 Luxembourg, 2, rue du Fort Elisabeth.

En sa réunion du 31 mars 2004, le conseil d'administration de la FONDATION MAISON DE LA PORTE OUVERTE a nommé Monsieur Maurice Bauer, juriste, demeurant à Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise, nouveau membre du conseil d'administration.

Luxembourg, le 22 juin 2004.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2004, réf. LSO-AR07133. – Reçu 89 euros.

*Le Receveur (signé):* Signature.

(050809.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2004.

---

**EUROPEAN MEDIA VENTURES S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: 46.560,- USD.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 75.524.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2004, réf. LSO-AR07192, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Zech.

(051068.3/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2004.

---

**JAPAN INCOMING LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 54.560.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2004, réf. LSO-AR06604, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2004.

*Pour HOOGEWERF & CIE*

*Agent domiciliataire*

Signature

(051050.3/634/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2004.

---

**HIGH SEAS HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 95.611.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2004, réf. LSO-AR06597, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2004.

Pour HOOGEWERF & CIE

Agent domiciliataire

Signature

(051049.3/634/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2004.

---

**GRAND INDUSTRIAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2018 Luxembourg, 19, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 79.505.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2004, réf. LSO-AR06599, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2004.

Pour HOOGEWERF & CIE

Agent domiciliataire

Signature

(051048.3/634/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2004.

---

**LAIOS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie-Adélaïde.  
R. C. Luxembourg B 47.426.

*Procès-verbal des résolutions du Conseil d'Administration du 29 mars 2004*

Présents à la réunion:

- Mlle Barbara Saverys
- Monsieur Nicolas Saverys
- Monsieur Marc Saverys

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social du 11B, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg au 30, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg à partir du 29 mars 2004.

*Le Conseil d'Administration*

B. Saverys / N. Saverys / M. Saverys

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2004, réf. LSO-AR01886. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(051130.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2004.

---

**FINFORCE, Société à responsabilité limitée,  
(anc. VAN TURENHOUDT & PARTNERS (LUXEMBOURG)).**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.  
R. C. Luxembourg B 80.919.

*Texte des résolutions du 3 mai 2004*

Le seul actionnaire décide de changer l'adresse de la société du 11B, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg au 2A, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg.

*L'actionnaire*

VAN TURENHOUDT & PARTNERS S.A.

C. Velge

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04261. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(051136.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2004.

---

**EUROCLEAR FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 4, rue Carlo Hemmer.  
R. C. Luxembourg B 77.243.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2003 tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 14 juin 2004, réf. LSO-AR-03798, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EUROCLEAR FINANCE S.A.

Signature

(050695.3/267/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2004.

---

**EUROCLEAR FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 4, rue Carlo Hemmer.  
R. C. Luxembourg B 77.243.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle*

L'assemblée décide de réélire Monsieur A. Chris Tupker, Monsieur Christian Schaack et Monsieur Jacques Loesch comme membres du conseil d'administration dont le mandat viendra à expiration lors de l'assemblée annuelle statuant sur les comptes de l'exercice 2004.

L'assemblée décide de réélire comme commissaire PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. dont le mandat viendra à expiration lors de l'assemblée annuelle statuant sur les comptes de l'exercice 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EUROCLEAR FINANCE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2004, réf. LSO-AR03788. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050694.3/267/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2004.

---

**BONACCI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Bettembourg.  
R. C. Luxembourg B 47.508.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2004, réf. LSO-AP01496, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 9 juin 2004.

P/o COSELUX, S.à r.l.

Signature

(050668.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2004.

---

**PARTINVEST EUROPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie-Adélaïde.  
R. C. Luxembourg B 35.696.

—  
*Procès-verbal des résolutions du Conseil d'Administration du 29 mars 2004*

Présents à la réunion:

- Société INTERNATIONAL TRUST CONSULTING S.A.
- Société WASDEN LTD
- Société PRENTICE MANAGEMENT LTD

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social du 11B, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg au 30, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg à partir du 29 mars 2004.

Le Conseil d'Administration

INTERNATIONAL TRUST CONSULTING S.A. / WASDEN LTD / PRENTICE MANAGEMENT LTD

Signature / Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2004, réf. LSO-AR01898. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051134.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2004.

---

**EVENTUS MANAGEMENT PARTNERS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse.  
R. C. Luxembourg B 76.815.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2004, réf. LSO-AR06782, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2004.

Signature.

(050805.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2004.

---

**EVENTUS MANAGEMENT PARTNERS S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
H. R. Luxemburg B 76.815.

AUSZUG

1. Aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung, welche am 21. Juni 2004 in Luxemburg abgehalten wurde, geht folgendes hervor:

Frau Corinne Parmentier, Betriebswirtin, wohnhaft in F-57100 Thionville, 4, rue de la Paix wurde mit sofortiger Wirkung als Rechnungsprüfer (commissaire aux comptes) abberufen, welche Entlastung für ihre Amtsausführung erhielt.

Die Generalversammlung ernannt zum neuen Rechnungsprüfer bis zur ordentlichen Hauptversammlung des Jahres 2008:

Frau Elodie Dodeler, Angestellte, wohnhaft in L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

2. Während seiner Sitzung vom 21. Juni 2004, hat der Verwaltungsrat einstimmig folgenden Beschluss gefasst:

«Gemäss Artikel 7 des Gesellschaftsvertrages und des Beschlusses der Hauptversammlung der Aktionäre vom 21. Juni 2004, wurde Herr Bülent H. Sen, wohnhaft in L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte ernannt und berechtigt alle Vorgänge, welche die tägliche Geschäftsführung und deren Vertretung betreffen, alleine zu unterzeichnen und die Gesellschaft alleine zu verpflichten.»

Luxembourg, den 21. Juni 2004.

Unterschrift

*Der Bevollmächtigte*

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2004, réf. LSO-AR06781. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(050803.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2004.

---

**LAN EXPERT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3895 Foetz, 3, rue des Artisans.  
R. C. Luxembourg B 88.535.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2004, réf. LSO-AP01494, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 9 juin 2004.

*P/o COSELUX, S.à r.l.*

Signature

(050670.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2004.

---

**FABER (LUXEMBOURG) HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 28.039.

Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2004, réf. LSO-AR06317, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2004.

FABER (LUXEMBOURG) HOLDING S.A.

Signature / Signature

*Administrateur / Administrateur*

(050860.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2004.

---

**INTERFACT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5326 Contern, 2, rue Edmond Reuter.  
R. C. Luxembourg B 82.163.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2004, réf. LSO-AR06659, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2004.

Signature.

(050857.3/280/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2004.

---

**INTERFACT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5326 Contern, 2, rue Edmond Reuter.  
R. C. Luxembourg B 82.163.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2004, réf. LSO-AR06655, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2004.

Signature.

(050858.3/280/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2004.

---

**NIEBURG STUDIO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2537 Luxembourg, 17A, rue Sigismond.  
R. C. Luxembourg B 56.077.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2004, réf. LSO-AP01499, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 9 juin 2004.

*P/o COSELUX, S.à r.l.*

Signature

(050671.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2004.

---

**MULTIMEDIA GROUPE EUROPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2560 Luxembourg, 20, rue de Strasbourg.  
R. C. Luxembourg B 64.239.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2004, réf. LSO-AP01502, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 9 juin 2004.

*P/o COSELUX, S.à r.l.*

Signature

(050672.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2004.

---

**DCF FUND (II), Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 86.729.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2004, réf. LSO-AQ00977, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2004.

*Par délégation*

ING LUXEMBOURG

S. Thilges / Y. Lacroix

*Sous-Directeur / Fondé de Pouvoir Principal*

(051158.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2004.

---

**GLOBE VOYAGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4832 Rodange, 545, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 50.839.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2004, réf. LSO-AP01505, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 9 juin 2004.

*P/o COSELUX, S.à r.l.*

Signature

(050674.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2004.

---

**ROYAL AUTO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Pétange.  
R. C. Luxembourg B 85.874.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2004, réf. LSO-AP01508, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 9 juin 2004.

*P/o COSELUX, S.à r.l.*

Signature

(050675.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2004.

---

**COSELUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Bertrange.  
R. C. Luxembourg B 65.949.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2004, réf. LSO-AP01522, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 9 juin 2004.

COSELUX, S.à r.l.

Signature

(050682.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2004.

---

**STONEHENGE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 38.113.

*Extrait des résolutions prises lors l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 mai 2004*

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Robert Reckinger, diplômé HEC Paris, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Emile Vogt, licencié ès sciences économiques et commerciales, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur René Schlim, fondé de pouvoir principal, adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2004, réf. LSO-AR04439. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(051100.3/550/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2004.

---

**MAFRALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Frisange.  
R. C. Luxembourg B 83.779.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2004, réf. LSO-AP01512, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 9 juin 2004.

*P/o COSELUX, S.à r.l.*

Signature

(050677.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2004.

---

**SYNERGY ENGINEERING CONCEPT, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 34.708.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2004, réf. LSO-AP01525, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 9 juin 2004.

*P/o COSELUX, S.à r.l.*

Signature

(050681.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2004.

---

**REGALI DANIELA INTERNATIONAL, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8009 Strassen, 79, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 36.141.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2004, réf. LSO-AP01487, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 9 juin 2004.

*P/o COSELUX, S.à r.l.*

Signature

(050684.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2004.

---

**E SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Bertrange.  
R. C. Luxembourg B 76.159.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2004, réf. LSO-AP01489, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 9 juin 2004.

*P/o COSELUX, S.à r.l.*

Signature

(050685.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2004.

---

**SYNGENTA LUXEMBOURG (#1) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.  
R. C. Luxembourg B 78.884.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2004, réf. LSO-AR06649, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2004.

Signature.

(050851.3/280/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2004.

---



**SYNGENTA PARTICIPATIONS AG & CO. Snc, Société en nom collectif,  
(anc. SYNGENTA LUXEMBOURG, S.à r.l.).**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 78.883.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2004, réf. LSO-AR06642, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2004.

Signature.

(050852.3/280/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2004.

---

**SYNGENTA LUXEMBOURG FINANCE (#2), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 88.013.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2004, réf. LSO-AR06634, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2004.

Signature.

(050854.3/280/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2004.

---

**ALTICE ONE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 88.632.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2004, réf. LSO-AR06628, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2004.

Signature.

(050855.3/280/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2004.

---

**SYNGENTA LUXEMBOURG (#1) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.  
R. C. Luxembourg B 78.884.

*Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Annuelle de la société le 28 mai 2004*

Il résulte des résolutions prises par les actionnaires de la société en date du 28 mai 2004 que le mandat des administrateurs a été renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social clos en 2004.

Sont donc administrateurs de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social clos en 2004:

1. M. Michael McDonald, expert-comptable, demeurant au 162, route de Luxembourg, L-4963 Dippach, né le 10 juin 1948 à Manchester (Angleterre);
2. M. François Brouxel, avocat, demeurant au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, né le 16 septembre 1966 à Metz (France),
3. M. Bernard Bollag, administrateur de société, demeurant au 215 Schwartzwaldallee, CH-4058 Bâle, né le 24 mars 1961 à Endingen (Suisse),
4. M. Peter Schreiner, administrateur de société, demeurant au 215 Schwartzwaldallee, CH-4058 Bâle, né le 24 mars 1961 à Visp (Suisse),
5. M. Daniel Michaelis, administrateur de société, demeurant au 215 Schwartzwaldallee, CH-4058 Bâle, né le 22 juillet 1956 à Winterthur (Suisse).

Il résulte encore de ces mêmes résolutions que ERNST & YOUNG a été reconduit dans ses fonctions de commissaire aux comptes de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social clos en 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2004, réf. LSO-AR06621. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(050839.3/280/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2004.

---

**CODITEL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1259 Senningerberg, Zone Industrielle de Bredewues.  
R. C. Luxembourg B 9.701.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2004, réf. LSO-AR06625, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2004.

Signature.

(050856.3/280/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2004.

---

**GLOBAL JET LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 62.747.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2004, réf. LSO-AR06662, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2004.

Signature.

(050859.3/280/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2004.

---

**GOLOSONE GROUP HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Gesellschaftssitz: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 46.156.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2004, réf. LSO-AR06311, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2004.

GOLOSONE GROUP HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(050862.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2004.

---

**EUROGROUPE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 32.759.

Le bilan au 31 mars 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2004, réf. LSO-AR06315, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2004.

Pour EUROGROUPE S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signature / Signature

(050863.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2004.

---

**ATOLLEX S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 12.511.

Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2004, réf. LSO-AR06314, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2004.

ATOLLEX S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(050864.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2004.

---

**GOLOSONE GROUP HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 45.156.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2004, réf. LSO-AR06313, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2004.

GOLOSONE GROUP HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(050865.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2004.

---

**ALL-SPORT INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 39.673.

Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2004, réf. LSO-AR06697, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2004.

ALL-SPORT INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(050867.6/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2004.

---

**GUYMON HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 12.613.

Le bilan au 31 mars 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2004, réf. LSO-AR06698, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2004.

GUYMON HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(050869.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2004.

---

**ALL-SPORT INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 39.673.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 8 décembre 2003*

- Les mandats d'Administrateur de Monsieur François Mesenburg, employé privé, 95, rue Principale, L-6833 Biwer, de Monsieur Serge Krancenblum, diplômé en M.B.A., 40, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg, de Monsieur Alain Renard, employé privé, 17, rue Eisenhower, L-8321 Olm et de Madame Françoise Dumont, employée privée, 22, C. Aischdall, L-8480 Eischen et le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., société anonyme, 13, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de six ans. Ils viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Fait à Luxembourg, le 8 décembre 2003.

Certifié sincère et conforme

ALL-SPORT INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2004, réf. LSO-AR06713. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050897.3/795/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2004.

---

**SYNTHON LICENSING LIMITED, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 90.352.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2004, réf. LSO-AR06701, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2004.

*Pour SYNTHON LICENSING LIMITED*

SGG - SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signature / Signature

(050874.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2004.

---

**MONTUS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.  
R. C. Luxembourg B 20.544.

Le bilan au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 25 juin 2004, réf. LSO-AR06564, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

(051117.3/636/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2004.

---

**FAMIFIN S.A., Société Anonyme,  
(anc. FAMI S.A.).**

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.  
R. C. Luxembourg B 69.359.

Le bilan au 31 décembre 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 25 juin 2004, réf. LSO-AR06580, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas

*Administrateur*

(051121.3/636/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2004.

---

**EUROPEAN EDUCATION EXPERTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.  
R. C. Luxembourg B 75.117.

Le bilan au 31 décembre 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 25 juin 2004, réf. LSO-AR06579, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas

*Administrateur*

(051124.3/636/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2004.

---

**NEXHOS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2267 Luxembourg, 4, rue d'Orange.  
R. C. Luxembourg B 94.342.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2004, réf. LSO-AR06675, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(051186.3/1682/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2004.

---

**INTERNATIONAL TEXTILE INVESTMENT S.A., Société Anonyme Holding,  
(anc. ISPI HOLDING S.A.)**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 41.846.

L'an deux mille quatre, le dix-neuf mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding ISPI HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, R. C. Luxembourg section B numéro 41.846, constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, le 21 octobre 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 34 du 25 janvier 1993.

L'assemblée est présidée par Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Carine Evrard, licenciée en lettres modernes, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Vania Baravini, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-jointes pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 77.500 (soixante-dix-sept mille cinq cents) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1) Constatation de la réalisation de la fusion avec la société anonyme holding INTERNATIONAL TEXTILE INVESTMENT S.A.

2) Changement de la dénomination de la société de ISPI HOLDING S.A. en INTERNATIONAL TEXTILE INVESTMENT S.A.

3) Modification de l'article 1<sup>er</sup> des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Il existe une société anonyme holding sous la dénomination de INTERNATIONAL TEXTILE INVESTMENT S.A.»

4) Modification de l'alinéa 5 de l'article 10 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si au moins trois de ses membres sont présents ou valablement représentés.»

5) Modification de l'article 16 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de tous les administrateurs ou par la signature individuelle ou conjointe d'un ou plusieurs délégués du conseil dans les limites de ses ou de leurs pouvoirs.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution*

Un projet de fusion a été arrêté par les conseils d'administration de deux sociétés anonymes luxembourgeoises: de première part ISPI HOLDING S.A., prédésignée, société absorbante, et de seconde part INTERNATIONAL TEXTILE INVESTMENT S.A., dont le siège social est établi à L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 55.258, au capital social de EUR 6.500.000,00 (six millions cinq cent mille euros) représenté par 65.000 (soixante-cinq mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100,00 (cent euros) chacune, société à absorber.

Ledit projet de fusion a été publié au Mémorial C numéro 410 du 17 avril 2004.

La date à partir de laquelle les opérations de la société absorbée sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour compte de la société absorbante, poursuivant seule les activités des sociétés qui fusionnent, est fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2004.

Considérant le fait que ISPI HOLDING S.A. est propriétaire de la totalité des actions et autres titres conférant droit de vote émis par INTERNATIONAL TEXTILE INVESTMENT S.A. et que l'article 281 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales relative aux fusions est d'application;

Considérant que tous les actionnaires de la société absorbante ont eu le droit, un mois au moins avant la date des présentes de prendre connaissance, au siège social de cette société, des documents suivants:

a) le projet de fusion;

b) les comptes annuels ainsi que les rapports de gestion des trois derniers exercices des sociétés qui fusionnent;

c) un état comptable arrêté à une date qui ne doit pas être antérieure au premier jour du troisième mois précédant la date du projet de fusion au cas où les derniers comptes annuels se rapportent à un exercice dont la fin est antérieure de plus de six mois à cette date;

Constatant que le délai d'un mois s'est écoulé sans que les actionnaires des sociétés qui fusionnent n'aient requis la convocation d'une assemblée générale de la société absorbante appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion et sans qu'aucun tiers ne se soit manifesté de quelque manière que ce soit;

L'assemblée déclare la fusion réalisée et effective.

En conséquence et en outre:

a) Il est donné pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société absorbée pour l'exécution de leurs mandats.

b) Tous les documents et archives de la société absorbée seront conservés au siège de la société absorbante et tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes pour requérir la radiation de l'inscription de la société auprès du registre de commerce compétent, la dissolution sans liquidation étant achevée.

c) Tous pouvoirs sont octroyés au conseil d'administration de la société absorbante aux fins d'opérer le transfert effectif de l'universalité des actifs et passifs de la société absorbée à la société absorbante, étant acquis que le patrimoine de la société absorbée ne comprend pas de biens immobiliers.

Le notaire instrumentant atteste l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la société, ainsi que du projet de fusion et de sa publication, ce qu'il a vérifié.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de ISPI HOLDING S.A. en INTERNATIONAL TEXTILE INVESTMENT S.A. et de modifier en conséquence l'article 1<sup>er</sup> des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme holding sous la dénomination de INTERNATIONAL TEXTILE INVESTMENT S.A.»

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'alinéa 5 de l'article 10 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si au moins trois de ses membres sont présents ou valablement représentés.»

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 16 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 16.** Vis-à-vis des tiers, le société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de tous les administrateurs ou par la signature individuelle ou conjointe d'un ou plusieurs délégués du conseil dans les limites de ses ou de leurs pouvoirs.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: J. Seil, C. Evrard, V. Baravini, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2004, vol. 143S, fol. 74, case 1. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2004.

J: Elvinger.

(049949.3/211/100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2004.

**OT LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R. C. Luxembourg B 101.222.

In the year two thousand four, on the twenty eighth day of May.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

FP-OFFICETIGER, LLC, a company formed under laws of the state of Delaware and having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington Delaware 19808, USA,

duly represented by Mr Hubert Janssen, jurist, residing in Torgny (Belgium), by virtue of a proxy given under private seal, which proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

The appearing party is the sole shareholder of OT LUXEMBOURG, S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, incorporated by deed enacted on May 13, 2004, not yet inscribed at trade register Luxembourg.

The appearing party representing the entire share capital took the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder decides to increase the issued share capital by EUR 112,500.- (one hundred and twelve thousand five hundred Euros), so as to raise it from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euros) to EUR 125,000.- (one hundred and twenty five thousand Euros) by the issue of 1,125 (one thousand one hundred and twenty-five) new shares having a par value of EUR 100.- (one hundred Euro) each to be paid by contribution in cash.

*Second resolution*

The sole shareholder FP-OFFICETIGER, LLC, subscribes to the 1,125 (one thousand one hundred and twenty-five) new shares and declares to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of EUR 112,500.- (one hundred and twelve thousand five hundred Euros), as was certified to the undersigned notary.

*Third resolution*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contribution being fully carried out, the sole shareholder decides to amend article six of the Articles of Incorporation to read as follows:

«**Art. 6.** The Company's corporate capital is set at EUR 125,000.- (one hundred and twenty-five thousand Euros), represented by 1,250 (one thousand two hundred and fifty) shares of EUR 100.- (one hundred Euro) each.»

*Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its capital increase at the fixed rate registration tax perception, have been estimated at about EUR 8,000.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française:**

L'an deux mille quatre, le vingt-huit mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

FP-OFFICETIGER, LLC, une société régie par les lois de l'état du Delaware (U.S.A.) et ayant son siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington Delaware 19808, USA,

ici représentée par Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique) en vertu d'une procuration sous seing privé. La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant est l'associé unique de OT LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social à 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, constituée suivant acte reçu le 13 mai 2004, qui est en cour d'inscription auprès du registre du commerce et des sociétés.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social de la Société a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 112.500,- (cent douze mille cinq cent euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cent euros) à EUR 125.000,- (cent vingt-cinq mille euros) par l'émission de 1.125 (mille cent vingt-cinq) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, par apport en numéraire.

*Deuxième résolution*

L'associé unique, FP-OFFICETIGER LLC, souscrit à 1.125 (mille cent vingt-cinq) parts sociales nouvelles libérées intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 112.500,- (cent douze mille cinq cent euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

*Troisième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 125.000,- (cent vingt-cinq mille euros) divisé en 1.250 (mille deux cent cinquante) parts sociales de EUR 100,- (cent euros) chacune.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 8.000 EUR.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2004, vol. 143S, fol. 80, case 11. – Reçu 1.125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2004.

J. Elvinger.

(050764.3/211/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2004.

**JER ISM HOLDINGS, Société à responsabilité limitée.**  
Registered office: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 101.368.

—  
**STATUTES**

In the year two thousand and four, on June eighteenth.  
Before us Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

1) The company JER REAL ESTATE PARTNERS, L.P., a limited partnership existing under the laws of the State of Delaware (U.S.A.), having its registered office in c/o J.E. Robert Company Inc., 1650 Tysons Boulevard, Suite 1600, McLean, Virginia 22102, United-States of America, registered with the trade register of the Delaware Secretary of State under the number 2777780,

duly represented by Sebastian Kirsch residing in Luxembourg, by virtue of a proxy issued in United-States of America on 15 June 2004.

2) The company JER REAL ESTATE QUALIFIED PARTNERS, L.P., a limited partnership existing under the laws of the State of Delaware (U.S.A.), having its registered office in c/o J.E. Robert Company Inc., 1650 Tysons Boulevard, Suite 1600, McLean, Virginia 22102, United-States of America, registered with the trade register of the Delaware Secretary of State under the number 2777784,

duly represented by Sebastian Kirsch residing in Luxembourg, by virtue of a proxy issued in United-States of America on 15 June 2004.

The said proxies, initialled *ne varietur* by the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all of the members of JER ISM HOLDINGS, LLC (the «Company»), a company incorporated under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at c/o The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, United States of America, incorporated on 21 June 1998.

The appearing parties, representing the whole corporate capital of the Company, declare and request the notary to state:

I.- That the agenda of the general meeting is the following:

1. Following the decision of the Members of the Company to transfer the domicile of the Company to the Grand Duchy of Luxembourg with effect on the date of the present deed, ratification of the transfer of the domicile of the Company from the State of Delaware to the Grand Duchy of Luxembourg and adoption of the Luxembourg nationality;
2. Adoption of the legal form of a société à responsabilité limitée;
3. Change of the legal denomination of the Company into JER ISM HOLDINGS;
4. Statement of the share capital of the Company;
5. Determination of the current accounting year;
6. Re-statement of the articles of incorporation of the Company so as to comply with Luxembourg law;
7. Dismissal and discharge to the current Managers, fixation of the number of Managers, appointment of the Managers of the Company and determination of their powers;
8. Determination of the registered office of the Company;
9. Miscellaneous.

II.- That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and the Members present or represented declaring that it has received due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notice was necessary.

Then the general meeting of Members, after deliberation, unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

Pursuant to the unanimous written consent given on 29 May 2004 at the registered office of the Company at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, 19801, United States of America, the Members decide to ratify the transfer of the domicile and the principal establishment of the Company from 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, 19801, United States of America with effect from today to the Grand Duchy of Luxembourg and to adopt the Luxembourg nationality for the Company in accordance with the resolutions of the Members of the Company.

*Second resolution*

The general meeting decides that the Company will exist in Luxembourg under the legal form of a société à responsabilité limitée.

*Third resolution*

The general meeting decides to adopt the legal denomination of JER ISM HOLDINGS for the Company.

*Fourth resolution*

The general meeting notes that the equity of the company is thirty thousand euros (EUR 30,000.-) represented by one thousand two hundred (1,200) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

The one thousand two hundred (1,200) shares have been entirely allocated as follows:

- four hundred forty-two (442) shares of the Company have been allocated to JER REAL ESTATE PARTNERS, L.P., prenamed, and



- seven hundred fifty-eight (758) shares of the Company have been allocated to JER REAL ESTATE QUALIFIED PARTNERS, L.P., prenamed.

*Fifth resolution*

The general meeting decides that the current accounting year began on 1st January and shall terminate on 31st December.

*Sixth resolution*

The general meeting decides to adopt new articles of incorporation in accordance with Luxembourg law, which after complete re-statement will have the following wording:

1. Name. The name of the Company shall be JER ISM HOLDINGS.

2. Definitions. Capitalized terms not otherwise defined herein shall have the meanings set forth therefor in the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended (the «Law»).

«Adjusted Capital Account Balance» means, for US federal income tax purposes and with respect to any Member, the balance in such Member's Capital Account adjusted (i) by taking into account the adjustments, allocations and distributions described in Regulations Section 1.704-1 (b)(2)(ii)(d)(4), (5) and (6); and (ii) by adding to such balance such Member's share of Company Minimum Gain and Member Nonrecourse Debt Minimum Gain, determined pursuant to Regulations Section 1.704-2(g) and 1.704-2(i)(5). The foregoing definition of Adjusted Capital Account Balance is intended to comply with the provisions of Regulations Section 1.704-1(b)(2)(ii)(d) and shall be interpreted consistently therewith.

«Carrying Value» shall mean, with respect to any Company asset, the asset's adjusted basis for US federal income tax purposes, except that the Carrying Values of all Company assets shall be adjusted to equal their respective fair market values, in accordance with the rules set forth in Regulations Section 1.704-1(b)(2)(iv)(f), except as otherwise provided herein, as of: (a) the date of the acquisition of any additional interest by any new or existing Member in exchange for more than a de minimis capital contribution, other than pursuant to the initial closing of the sale of shares; (b) the date of the distribution of more than a de minimis amount of Company property to a Member; (c) the date a share is relinquished to the Company or (d) the date of the termination of the Company under Section 708(b)(i)(B) of the Code; provided that adjustments pursuant to clauses (a), (b) and (c) above shall be made only if the Members reasonably determine that such adjustments are necessary or appropriate to reflect the relative economic interests of the Members. The Carrying Value of any Company asset distributed to any Member shall be adjusted immediately prior to such distribution to equal its fair market value and depreciation shall be calculated by reference to Carrying Value, instead of tax basis once Carrying Value differs from tax basis. The carrying value of any asset contributed (or deemed contributed under Regulations Section 1.704-1(b)(1)(iv)) by a Member to the Company will be the fair market value of the asset at the date of its contribution thereto.

«Code» shall mean the US Internal Revenue Code of 1986, as amended from time to time, or any successor US federal income tax code.

«Company Minimum Gain» has the meaning set forth for partnership minimum gain in Regulations Section 1.704-2(b)(2) and 1.704-2(d).

«Fiscal Year» shall mean the calendar year or, in the case of the first and the last fiscal years, the fraction thereof commencing on the date on which the Company is formed or ending on the date on which the winding up of the Company is the case may be.

«Nonrecourse Deductions» has the meaning set forth in Regulations Section 1.704-2(b). The amount of Nonrecourse Deductions for a Fiscal Year shall be determined according to the provisions of Regulations Section 1.704-2(c).

«Member Nonrecourse Debt Minimum Gain» means an amount with respect to each Member Nonrecourse Debt equal to the Company Minimum Gain that would result if such Member Nonrecourse Debt were treated as a nonrecourse liability (as defined in Regulations Section 1.752-1(a)(2)) determined in accordance with Regulations Section 1.704-2(i)(3).

«Member Nonrecourse Debt» has the meaning set forth for partner nonrecourse debt in Regulations Section 1.704-2(b)(4).

«Member Nonrecourse Deductions» has the meaning set forth for partner nonrecourse deductions in Regulations Section 1.704-2(i)(2).

«Profit and Losses» shall mean for each Fiscal Year or other period, the taxable income or loss of the Company, or particular items thereof, determined in accordance with the accounting method used by the Company for US federal income tax purposes with the following adjustments: (i) all items of income, gain, loss or deduction allocated pursuant to Section 11(c) shall not be taken into account in computing such taxable income or loss; (ii) any income of the Company that is exempt from US federal income taxation and not otherwise taken into account in computing Profits and Losses shall be added to such taxable income or loss; (iii) if the Carrying Value of any asset differs from its adjusted tax basis for US federal income tax purposes, any depreciation, amortization or gain resulting from a disposition of such asset shall be calculated with reference to such Carrying Value; (iv) upon an adjustment to the Carrying Value of any asset, pursuant to the definition of Carrying Value, the amount of the adjustment shall be included as gain or loss in computing such taxable income or loss; and (v) except for items in (i) above, any expenditures of the Company not deductible in computing taxable income or loss, not properly capitalizable and not otherwise taken into account in computing Profits and Losses pursuant to this definition shall be treated as deductible items.

«Regulations» shall mean the US Treasury regulations promulgated under the Code.

3. Purpose. The Company is formed for the purpose of the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription,

or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind, and the administration, control and development of its portfolio. The Company may grant loans, advances or give any other kind of financial assistance to companies which are direct or indirect subsidiaries or which are part of the same group of companies. The Company may form joint ventures or other types of partnerships.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operation which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

4. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of a general meeting of its Members. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

5. Share Capital. The Company's share capital is fixed at thirty thousand euros (EUR 30,000.-), represented by one thousand two hundred (1,200) shares, each with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-). Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings. The percentage obtained in dividing the number of shares held by a Member by the total number of shares issued by the Company will be referred to as the «Profit Sharing Interests» of said Member.

6. Members.

(a) The Company will recognise only one holder per share. The joint holders have to appoint a sole representative towards the Company.

(b) Each Member may take part in collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each Member has as many votes as he holds or represents shares.

(c) Unless a higher majority is required under these articles or the Law, collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by Members owning more than half of the share capital.

7. Term. Except in case of prior dissolution, the Company shall be dissolved and its affairs wound up on August 31, 2043.

8. Management of the Company.

(a) The Company is managed by one or several Managers, who need not necessarily be Members. In dealing with third parties, the Manager, or in case of several Managers, the board of Managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The Manager(s) is (are) appointed by the sole Member, or as the case may be, the Members, who fixes the term of its/ their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole Member, or as the case may be, the Members.

(b) Meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg, subject to exceptional cases, when a Manager fulfils its management obligation by means of conference-call or other communication means as described in point (d) below.

(c) The company is validly bound in all circumstances by the single signature of the sole Manager or, if there is more than one Manager, by the joint signature of two Managers.

(d) In case of several Managers, the Company is managed by a board of Managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a Manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of Managers. The board of Managers shall meet upon call by the chairman, or two Managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meetings of the board of Managers, but in his absence, the board of Managers may appoint another Manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting. Written notice of any meeting of the board of Managers must be given to the Managers twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each Manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of Managers. Any Manager may act at any meeting of the board of Managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another Manager as his proxy. A Manager may represent more than one of his colleagues. Any Manager may participate in any meeting of the board of Managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of Managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the Managers is present or represented at a meeting of the board of Managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the Managers present or represented at such meeting. The board of Managers may, unannouncedly, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

(e) The minutes of any meeting of the board of Managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two Managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two Managers.

(f) The death or resignation of a Manager, for any reason whatsoever, does not bring the winding-up of the Company.

(g) In the event that one or more Managers cease to hold office or is unable to act, the remaining Managers or the sole remaining Manager shall be temporarily entrusted with the management of the Company.

(h) In the event that all Managers or the sole Manager shall cease to hold office or is unable to act, the management of the Company shall be temporarily entrusted to the person designated or to be designated for that purpose by the General Meeting. The provisions of these Articles of Association concerning the Board of Manager(s) individually shall

apply mutatis mutandis to that person. Furthermore, that person shall be required to call a General Meeting may decide on the appointment of one or several Managers.

(i) The Manager or Managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

(j) The board of Managers may delegate part of its powers to committees consisting of such Manager or Managers as it sees fit and may define the powers of such committees.

9. Assignments of Shares. A Member may not sell, assign, pledge or otherwise transfer or encumber (collectively, a «Transfer») any of its shares to a non-Member without the written consent of all the other Members, which consent may be granted or withheld in each of their sole and absolute discretion. The shares are freely transferable among Members. The foregoing shall in no way restrict the ability of the Company to Transfer any or all of its assets.

10. Allocations and Distributions. Distributions of cash or other assets of the Company shall be made at such times and in such amounts as the Members may determine. Distributions shall be made to (and profits and losses of the Company shall be allocated among) Members pro rata in accordance with each of their Profit Sharing Interests, or in such other manner and in such amounts as all of the Members shall agree from time to time and which shall be reflected in the books and records of the Company.

#### 11. Capital Accounts.

(a) For US federal income tax purposes, the Company shall maintain a separate capital account (the «Capital Account») for each Member in accordance with the principles and requirements set forth in Section 704(b) of the Code and the Regulations. The Capital Account of each Member shall be credited with (1) such Member's capital contributions as well as any concurrent or subsequent contributions to capital, (2) all Profits allocated to such Member pursuant to Section 11(b) and (3) any items of income or gain which are specially allocated pursuant to Section 11(c); and the Capital Account of each Member shall be debited with (1) all Losses allocated to such Member pursuant to Section 11(b), (2) any items of loss or deduction of the Company specially allocated to such Member pursuant to Section 11(c), and (3) all cash and the Carrying Value of any property (net of liabilities assumed by such Member and the liabilities to which such property is subject) distributed by the Company to such Member. To the extent not provided for in the preceding sentence, the Capital Accounts of the Members shall be adjusted and maintained in accordance with the rules of Regulations Section 1.704-1(b)(2)(iv), as the same may be amended or revised. Any references in these Articles to the Capital Account of a Member shall be deemed to refer to such Capital Account as the same may be credited or debited from time to time as set forth above. In the event of any transfer of any share in accordance with the terms of these Articles, the transferee shall succeed to the Capital Account of the transferor to the extent it relates to the transferred share.

(b) Profits and Losses of the Company shall be allocated to the Members having deficit balances in their Capital Accounts (computed after taking into account distributions pursuant to Section 10 with respect to such Fiscal Year, and after adding back each Member's share of Company Minimum Gain and Member Nonrecourse Debt Minimum Gain, determined pursuant to Regulations sections 1.704-2(g)(1) and 1.704-2(i)(5)) in proportion to, and to the extent of, such deficits. Any remaining Profits and all Losses shall be allocated to the Members pro rata in accordance with each of their Profit Sharing Interests. The allocations of Profit and Loss pursuant to this Section 11(b) are intended to satisfy the «fractions» and «substantial economic effect» rules contained in Section 514(c)(9)(E) of the Code, and Profits and Losses shall be allocated among the Members only to the extent that such allocations would not violate such rules.

(c) (i) Notwithstanding any other provision of this Section 11, if there is a net decrease in Company Minimum Gain or Member Nonrecourse Debt Minimum Gain (determined in accordance with the principles of Regulations Sections 1.704-2(d) and 1.704-2(i)) during any Company taxable year, each Member shall be specially allocated items of Company income and gain for such year (and, if necessary, subsequent years) in an amount equal to its respective share of such net decrease during such year, determined pursuant to Regulations Sections 1.704-2(g) and 1.704-2(i)(5). The items to be so allocated shall be determined in accordance with Regulations Section 1.704-2(f). This Section 11(c)(i) is intended to comply with the minimum gain chargeback requirement in such Regulations Section and shall be interpreted consistently therewith, including that no chargeback shall be required to the extent of the exceptions provided in Regulations Section 1.704-2(f) and 1.704-2(i)(4).

(ii) Notwithstanding any other provision of this Section 11 other than Section 11(c)(i) above, in the event any Member unexpectedly receives any adjustments, allocations, or distributions described in Regulation Section 1.704-1(b)(2)(ii)(d)(4), (5) or (6), items of Company income and gain shall be specially allocated to such Member in an amount and manner sufficient to eliminate, to the extent required by the Regulations, the Adjusted Capital Account Balance created by such adjustments, allocations or distributions as promptly as possible; provided, that an allocation pursuant to this Section 11(c)(ii) shall be made only if and to the extent that a Member would have a deficit Capital Account in excess of such sum after all other allocations provided for in this Section 11 have been tentatively made as if this Section 11(c)(ii) were not in these Articles.

(iii) In the event any Member has a deficit Capital Account at the end of any Fiscal Year which is in excess of the sum of (i) the amount such Member is obligated to restore, if any, pursuant to any provision of these Articles, and (ii) the amount such Member is deemed to be obligated to restore pursuant to the penultimate sentences of Regulations Sections 1.704-2(g)(1) and 1.704-2(i)(5), each such Member shall be specially allocated items of Company income and gain in the amount of such excess as quickly as possible; provided, that an allocation pursuant to this Section 11(c)(iii) shall be made only if and to the extent that a Member would have a deficit Capital Account in excess of such sum after all other allocations provided for in this Section 11 have been tentatively made as if Sections 11(c)(ii) and 11(c)(iii) were not in these Articles.

(iv) Nonrecourse Deductions of the Company for any Fiscal Year shall be allocated to the Members in accordance with their Profit Sharing Interests.

(v) Any Member Nonrecourse Deductions for any Fiscal Year or other period shall be specially allocated to the Member who bears the economic risk of loss with respect to the Member Nonrecourse Debt to which such Member Nonrecourse Deductions are attributable in accordance with Regulations Section 1.704-2.

(vi) Any special allocations of items of income or gain pursuant to Section 11(c)(i), (ii) or (iii) shall be taken into account in computing subsequent allocations pursuant to Section 10 and this Section 11, so that the net amount of any items so allocated and all other items allocated to each Member shall, to the extent possible, be equal to the net amount that would have been allocated to each Member if such allocations pursuant to Section 11(c)(i), (ii) or (iii) had not occurred.

(vii) If a Member makes a payment to a person that is considered an expense of the Company, such expense shall be specially allocated to the Member who made the payment.

(d) For US federal income tax purposes only, each item of income, gain, loss and deduction of the Company shall be allocated among the Members in the same manner as the corresponding items of Profits and Losses and specially allocated items are allocated for Capital Account purposes; provided, that in the case of any Company asset the Carrying Value of which differs from its adjusted tax basis for United States federal income tax purposes, income, gain, loss and deduction with respect to such asset shall be allocated solely for income tax purposes in accordance with the principles of Sections 704(b) and (c) of the Code (in any permitted manner determined by the Members) so as to take account of the difference between Carrying Value and adjusted basis of such asset.

12. Return of Capital. No Member has the right to receive any distributions which include a return of all or any part of such Member's capital contribution, provided that upon the dissolution and winding up of the Company, the assets of the Company shall be used (a) to pay the expenses of liquidation (including legal and accounting expenses incurred in connection therewith up to and including the date that distribution of the Company's assets to the Members has been completed) and the debts of the Company, other than debts to Members; (b) to establish reserves as the Members deem necessary or desirable; (c) in accordance with the terms agreed among them and otherwise on a pro rata basis, to satisfy debts to Members, either by the payment thereof or the making of reserves therefor as the Members deem necessary or desirable; and (d) to make a distribution of all remaining proceeds to all Members in proportion to the positive balances in their respective Capital Accounts as determined in accordance with Section 11.

### 13. Financial year, Balance

(a) The Company's financial year begins on the first of January and ends on the thirty-first of December.

(b) For Luxembourg statutory accounts purposes, five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance is available to the Members.

14. Amendments. The Articles may be amended only upon the written consent of all the Members.

15. Miscellaneous. The Members shall not have any liability for the debts, obligations or liabilities of the Company. For all matters not provided for in the present Articles, the Members refer to the Law.

### *Seventh resolution*

The general meeting decides to accept the resignation and grant discharge to the current Managers.

The general meeting decides to appoint a board of Managers, to fix the number of its members at three (3) and to nominate as members of such board the following persons for an undetermined period of time:

- Mr Johan Dejans, private employee, born on November 17, 1966 in Aarschot (Belgium), with professional address at 5, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg,

- Mr Gilles Jacquet, private employee, born on February 7, 1964 in Saint Mard (Belgium), with professional address at 5, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg,

- The company LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at with registered office at 5, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg with the trade register of Luxembourg under the number B 79.709.

### *Eighth resolution*

The general meeting decides that the registered office of the Company is set at 5, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg.

### *Valuation*

It results from a balance sheet issued by the management of the Company that the value of the net assets of the Company amounts to thirty thousand euros (EUR 30,000.-). This balance sheet will be annexed to the present deed.

For registration purposes, the net assets of the Company are valued at thirty thousand euros (EUR 30,000.-).

### *Estimate of Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about two thousand four hundred euros (EUR 2,400.-).

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the appearing person signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le dix-huit juin.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1) La société JER REAL ESTATE PARTNERS, L.P., un limited partnership existant selon les lois de l'Etat du Delaware (U.S.A.), ayant son siège social à c/o J.E. Robert Company Inc., 1650 Tysons Boulevard, Suite 1600, McLean, Virginia 22102, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Delaware Secretary of State sous le numéro 2777780,

dûment représenté par Sebastian Kirsch, demeurant à Luxembourg, en vertu d'un pouvoir établi aux Etats-Unis d'Amérique, le 15 juin 2004.

2) La société JER REAL ESTATE QUALIFIED PARTNERS, L.P., un limited partnership existant selon les lois de l'Etat du Delaware (U.S.A.), ayant son siège social à c/o J.E. Robert Company Inc., 1650 Tysons Boulevard, Suite 1600, McLean, Virginia 22102, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Delaware Secretary of State sous le numéro 2777784,

dûment représenté par Sebastian Kirsch, demeurant à Luxembourg, en vertu d'un pouvoir établi aux Etats-Unis d'Amérique, le 15 juin 2004.

Les pouvoirs ci-dessus, signés ne varietur par tous les comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparants sont les seuls associés de la société JER ISM HOLDINGS, LLC (la «Société») une société constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à c/o The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, constituée le 21 juin 1998.

Lesquels comparants, représentant l'intégralité du capital de la Société, exposent et prient le notaire de constater que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée générale est le suivant:

1. Suite à la décision des Associés de la Société de transférer le siège social de la Société au Grand-Duché de Luxembourg avec effet à la date du présent acte, ratification du transfert du siège social de la Société de l'Etat du Delaware au Grand-Duché de Luxembourg et adoption de la nationalité luxembourgeoise;

2. Adoption de la forme juridique d'une société à responsabilité limitée;

3. Changement de la dénomination sociale de la Société en celle de JER ISM HOLDINGS;

4. Constatation du capital social de la Société;

5. Détermination de l'exercice social en cours;

6. Refonte des statuts de la Société afin de les mettre en conformité avec la loi luxembourgeoise;

7. Révocation et décharge des Gérants actuellement en fonction, détermination du nombre de Gérants, nomination des Gérants de la Société et détermination de leurs pouvoirs;

8. Détermination du siège social de la Société;

9. Divers.

II.- Que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée et que les Associés présents ou représentés déclarant avoir été régulièrement convoqués et déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à la tenue de l'assemblée, il n'a pas été nécessaire de procéder à une convocation préalable.

Ainsi, l'assemblée générale des Associés, après avoir délibéré, adopte, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Conformément à l'accord unanime (en lieu et place de l'assemblée générale des Associés de la Société) pris par écrit le 29 mai 2004 au siège social de la Société à 1209, Orange Street, Wilmington, 19801, Etats-Unis d'Amérique, les Associés décident de ratifier le transfert du siège social et du principal établissement de la Société de 1209, Orange Street, Wilmington, 19801, Etats-Unis d'Amérique, au Grand-Duché de Luxembourg et d'adopter la nationalité luxembourgeoise pour la Société conformément aux résolutions des Associés.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide que la Société existera au Luxembourg sous la forme juridique d'une société à responsabilité limitée.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la Société, pour adopter la dénomination JER ISM HOLDINGS.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale constate que le capital social est trente mille euros (EUR 30.000,-), divisé en mille deux cents (1.200) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Les mille deux cents (1.200) parts sociales ont été intégralement attribuées comme suit:

- quatre cent quarante-deux (442) parts sociales de la Société ont été attribuées à JER REAL ESTATE PARTNERS, L.P. prénommé, et

- sept cent cinquante-huit (758) parts de la Société ont été attribuées à JER REAL ESTATE QUALIFIED PARTNERS, L.P. prénommé.

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide que le présent exercice social a commencé le 1<sup>er</sup> janvier et se terminera le 31 décembre.

*Sixième résolution*

L'assemblée générale décide d'adopter les nouveaux statuts en conformité avec la loi luxembourgeoise, qui après une refonte complète auront la teneur suivante:

1. Dénomination. La dénomination de la Société sera JER ISM HOLDINGS.

2. Définitions. Les termes en majuscules non définis ci-après ont la signification qui leur est donnée par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée (ci-après la «Loi»).

«Adjusted Capital Account Balance» signifie, pour les besoins de l'impôt sur le revenu fédéral des USA et envers tout Associé, le solde d'un Capital Account d'un Associé ajusté (i) en prenant en compte les ajustements, allocations et distributions tels que décrits par l'Article 1.704-1(b)(2)(ii)(d)(4), (5) et (6) des Regulations et (ii) en ajoutant à ce solde la part de l'Associé dans le Company Minimum Gain ainsi que le Member Nonrecourse Debt Minimum Gain, déterminé selon les dispositions de l'Article 1.704-2(g) et 1.704-2 (i)(5) des Regulations. La définition ci-dessus de l'Adjusted Capital Account Balance est conforme à l'Article 1.704-1(b) (2) (ii) (d) des Regulations et sera interprétée en conformité avec ce dernier.

«Carrying Value» signifie, relativement à tout actif de la Société, la base de l'actif ajustée pour les besoins de l'impôt fédéral sur le revenu des USA, sous réserve que les Carrying Value de tous les actifs de la Société seront ajustées pour égaler leur valeur de marché, conformément aux dispositions de l'Article 1.704-1 (b)(iv)(f) des Regulations, à moins qu'il n'en soit autrement disposé ci-après, à la (a) date d'acquisition de tout Intérêt additionnel par tout Associé existant ou nouveau en échange d'un apport supérieur à un apport de minimis, autre que celui relatif à l'émission initiale des parts; (b) la date d'une distribution à un Associé d'un actif de la Société d'un montant supérieur à un montant de minimis; (c) la date à laquelle une part sociale est cédée à la Société ou (d) la date de cessation de la Société selon les dispositions de l'Article 708(b)(i)(B) du Code; sous réserve que les ajustements en vertu des points (a), (b) et (c) ci-dessus seront effectués uniquement si les Associés décident raisonnablement que ces modifications sont nécessaires ou appropriées pour refléter leurs intérêts économiques. La Carrying Value de tout actif de la Société distribué à un quelconque Associé devra être ajustée immédiatement avant une telle distribution afin d'égaliser sa valeur de marché et sa dépréciation sera calculée par rapport à sa Carrying Value, au lieu de la base fiscale si cette dernière diffère. La Carrying Value de tout actif apporté (ou réputé apporté selon les dispositions de l'Article 1.704-1 (b) (1) (iv) des Regulations) à la Société par un Associé sera celle de la valeur de marché de l'actif à la date de son apport ci-dessus mentionné.

«Code» signifie le Code de l'impôt sur le revenu fédéral des USA de 1986, tel que modifié, ou tout Code de l'impôt sur le revenu fédéral des USA lui succédant.

«Company Minimum Gain» a la signification prévue pour les bénéfices minimum des partnerships à l'Article 1.704-2(b) (2) et 1.704-2(d) des Regulations.

«Fiscal Year» signifie l'année civile ou, dans le cas du premier et du dernier Fiscal Year, la fraction d'année débutant à la date à laquelle la Société est constituée ou à la date à laquelle la liquidation de la Société est achevée selon le cas.

«Nonrecourse Deductions» a le sens prévu dans les dispositions de l'Article 1.704.2 (b) des Regulations. Le montant des Nonrecourse Deductions pour un Fiscal Year sera déterminé selon les dispositions de l'Article 1.704-2(c) des Regulations.

«Member Nonrecourse Debt Minimum Gain» signifie un montant, pour tout Member Nonrecourse Debt, égal au Company Minimum Gain qui aurait résulté si la Member Nonrecourse Debt avait été traitée comme un passif sans recours (tel que défini aux dispositions de l'Article 1.752-1(a) (2) des Regulations) déterminé selon les dispositions de l'Article 1.704-2(i) (3) des Regulations.

«Member Nonrecourse Debt» a la signification prévue pour les dettes sans recours des partners dans les dispositions de l'Article 1.704-2 (b) (4) des Regulations.

«Member Nonrecourse Deductions» a la signification prévue pour les déductions sans recours des partners dans les dispositions de l'Article 1.704-2 (i) (2) des Regulations.

«Profit and Losses» signifie pour chaque Fiscal Year ou autre période, le bénéfice imposable ou la perte de la Société, ou des éléments particuliers y afférents, déterminés à partir de la méthode comptable utilisée par la Société pour les besoins de l'impôt sur le revenu fédéral des USA, avec les ajustements suivants: (i) tous les points concernant les revenus, plus-values, pertes ou déductions déterminés conformément à l'Article 11(c) ne devront pas être pris en compte pour le calcul dudit bénéfice imposable ou de ladite perte; (ii) tout revenu de la Société qui est exempté de l'impôt fédéral sur le revenu des USA et qui n'est pas pris en compte pour la détermination des pertes ou des profits devra être additionné à de tels profits ou pertes; (iii) si la Carrying Value de tout actif diffère de sa base fiscale telle qu'ajustée pour les besoins de l'impôt fédéral des Etats-Unis d'Amérique, toute dépréciation, amortissement ou plus-value résultant de la cession d'un tel actif devra être calculée par rapport à la Carrying Value; (iv) lors d'un ajustement de la Carrying Value de tout actif, résultant de la définition de la Carrying Value, le montant de l'ajustement devra être inclus dans les pertes ou bénéfices pour le besoin du calcul de la base imposable ou de la perte; et (v) sauf pour les éléments sous (i) ci-dessus, toute dépense de la Société non déductible pour les besoins du calcul de la base imposable ou de la perte, non activable et de manière générale ne pouvant être de quelque manière prise en compte pour les besoins du calcul des Profit and Losses selon la présente définition devra être traitée comme un élément déductible.

«Regulations» signifie la réglementation du Treasury des Etats-Unis d'Amérique adoptée en vertu du Code.

3. Objet. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toute autre forme d'investissement, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toute nature et la

gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La société peut accorder des prêts, avances ou donner toute autre sorte d'assistance financière à des sociétés qui sont des filiales directes ou indirectes ou qui font partie du même groupe de sociétés. La Société peut former des entreprises communes ou tout autre type d'association.

La Société pourra poursuivre toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière qui seraient nécessaires à la poursuite de son objet.

4. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-duché en vertu d'une résolution de l'assemblée générale des Associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

5. Capital Social. Le capital de la Société est fixé à trente mille euros (EUR 30.000,-), représenté par mille deux cents (1.200) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-). Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires. Le pourcentage obtenu en divisant le nombre des parts sociales détenues par un Associé par le nombre total de parts sociales émises par la Société sera ci-après appelé le «Profit Sharing Interests» dudit Associé.

#### 6. Associés.

(a) La Société ne reconnaît qu'un seul porteur par part sociale. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

(b) Chaque Associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque Associé a autant de voix que de parts détenues ou représentées.

(c) Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts ou par la Loi, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des Associés représentant plus de la moitié du capital social.

7. Terme. Sauf en cas de dissolution antérieure, la Société sera dissoute et son actif liquidé au 31 août 2043.

#### 8. Gestion de la Société

(a) La Société est gérée par un ou plusieurs Gérants, Associés ou non. Vis-à-vis des tiers, le Gérant ou, dans le cas de pluralité de Gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les Gérants sont nommés par l'Associé unique ou, le cas échéant, par les Associés, qui fixent la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'Associé unique ou, le cas échéant, par les Associés.

(b) Les réunions du conseil de gérance doivent se tenir au Luxembourg, sous réserve de cas exceptionnels, lorsqu'un Gérant remplit son devoir par les moyens d'une conférence téléphonique ou autres moyens de communication tels que décrits au point (d) ci-dessous.

(c) La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature isolée du Gérant unique ou, en cas de pluralité de Gérants, par la signature conjointe de deux Gérants.

(d) En cas de pluralité de Gérants, la Société sera gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et qui choisira parmi ses membres un vice-président, et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance. Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux Gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra, à la majorité des présents, désigner un autre Gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions. Une convocation écrite sera adressée, pour toute réunion du conseil de gérance, à tous les Gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans la convocation. La convocation écrite pourra être évitée en cas d'accord de chaque Gérant, par écrit, câble, télégramme, télex, fax ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance. Tout Gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit, câble, télégramme, télex ou télécopie un autre Gérant comme son mandataire. Un Gérant peut représenter plusieurs de ses collègues. Tout Gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes participant à cette réunion de s'entendre. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des Gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion. Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, devant être confirmés par écrit. L'ensemble constituera le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

(e) Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président ou par deux Gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux Gérants.

(f) Le décès d'un Gérant ou sa démission, pour quelque raison que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

(g) Dans le cas où un ou plusieurs Gérants cesse ses fonctions ou est dans l'impossibilité de les remplir, les Associés restants ou l'Associé restant sera (seront) temporairement mandatés pour la gestion de la Société.

(h) Dans le cas où tous les Gérants ou le Gérant unique cesse ses fonctions ou est dans l'impossibilité de les remplir, la gestion de la Société devra être temporairement attribuée à la personne désignée ou à désigner pour cet effet par l'Assemblée Générale. Les dispositions de ces Statuts relatifs au Conseil de gérance s'appliqueront à cette per-

sonne mutatis mutandis. De plus, cette personne sera tenue de convoquer une Assemblée Générale afin de procéder à la nomination d'un ou plusieurs Gérants.

(i) Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Ils sont de simples mandataires uniquement responsables de l'exécution de leur mandat.

(j) Le conseil de gérance pourra déléguer une partie de ses pouvoirs à des comités composés d'un ou de plusieurs Gérants comme il lui semblera opportun, il pourra également définir les pouvoirs de ces comités.

9. Transfert des Parts Sociales. Un associé ne peut vendre, céder, nantir ou autrement transférer ou grever (le tout ci-après désigné comme «Transfert») aucune de ses parts sociales à un non associé sans le consentement écrit de tous les autres Associés, consentement qui pourra être accordé ou refusé par chacun à sa seule et absolue discrétion. Les parts sociales sont librement cessibles entre Associés. Ce qui précède ne pourra en aucun cas restreindre la possibilité pour la Société de procéder au Transfert d'une partie ou de tout son actif.

10. Répartitions et Distributions. Les distributions en numéraire ou en nature d'actifs de la Société devront être réalisées aux dates et aux montants déterminés par les Associés. Les distributions seront faites au profit des (et les bénéfices et pertes de la Société seront alloués entre les) associés au pro rata de leur Profit Sharing Interest, ou selon des modalités fixées par tous les Associés, celles-ci devant être inscrites dans les documents comptables et les registres de la Société.

#### 11. Comptes de Capital.

(a) Pour les besoins de l'impôt fédéral des Etats-Unis d'Amérique, la Société maintiendra un compte capital séparé (le «Capital Account») pour chaque Associé conformément aux principes et exigences de l'Article 704(b) du Code et des Regulations. Le Capital Account de chaque Associé sera crédité (1) de l'apport de capital de chaque associé, ainsi que tout apport concomitant ou subséquent, (2) tous les Bénéfices distribués à l'Associé conformément à l'Article 11(b) et (3) tout élément de revenu ou de plus-value spécifiquement alloué selon l'Article 11(c); le Capital Account de chaque Associé sera débité (1) de toutes les Losses rattachées à cet Associé selon l'Article 11(b), (2) tout élément de perte ou de déduction de la Société spécialement attribué à l'associé conformément à l'Article 11(c), et (3) toutes les liquidités et la Carrying Value de toute propriété (nette du passif assumé par l'Associé et du passif attaché à cette propriété) distribuées par la Société à cet Associé. Dans la mesure où cela n'est pas prévu par la phrase précédente, les Capital Accounts des Associés seront ajustés et maintenus conformément aux règles de l'Article 1.704-1(b)(2)(iv) des Regulations, tel que modifié ou amendé par la suite. Toute référence dans ces Statuts au Capital Account d'un Associé sera considérée faire référence à tel Capital Account, pouvant être débité ou crédité de la manière indiquée ci-dessus. Dans le cas d'un transfert de parts sociales conformément aux dispositions des présents Statuts, le cessionnaire succédera au Capital Account du cédant dans la mesure où il se rapporte aux parts transférées.

(b) Les Profit and Losses de la Société seront alloués aux Associés qui disposent d'un Capital Account déficitaire (déterminé après avoir pris en compte les distributions conformément à l'Article 10 relatives au Fiscal Year et après avoir rajouté la part de chaque Associé dans le Company Minimum Gain et dans le Member Nonrecourse Debt Minimum Gain, déterminés selon les Articles 1.704-2(g)(1) et 1.704-2(i)(5) des Regulations) dans la proportion et dans la mesure de tels déficits. Tous profits et toutes pertes restants seront attribués aux Associés au pro rata conformément à leur Profit Sharing Interests. Les attributions de Profit and Losses conformément à l'Article 11 (b) sont tenues de satisfaire aux dispositions relatives aux «fractions» et à «l'effet économique substantiel» de l'Article 514 (c) (9) (E) du Code, et les Profit and Losses seront attribués entre les Associés sous réserve du respect de ces dispositions.

(c) (i) Nonobstant toute autre disposition du présent Article 11, en cas d'une diminution nette du Company Minimum Gain ou du Member Nonrecourse Debt Minimum Gain (déterminés selon les principes des Articles 1.704-2(d) et 1.704-2(i) des Regulations) lors de n'importe quel exercice fiscal de la Société, chaque Associé se verra spécifiquement allouer les éléments de revenu ou de plus-value de la Société pour un tel exercice (et, si nécessaire, pour les années suivantes) pour un montant égal à sa part dans une telle diminution durant cet exercice, établie conformément aux Articles 1.704-2(g) et 1.704-2(i)(5) des Regulations. Les éléments à allouer seront établis conformément à l'Article 1.704-2(f) des Regulations. Le présent Article 11(c) (i) est destiné à être conforme à la disposition relative à l'imputation du bénéfice minimal mentionné à cet Article des Regulations et sera interprété en conformité avec celui-ci, ceci impliquant qu'aucune imputation ne sera requise à concurrence des exceptions prévues aux Articles 1.704-2(f) et 1.704-2(i) (4) des Regulations.

(ii) Nonobstant toute autre dispositions du présent Article 11 à l'exception de l'Article 11(c)(i) susvisé, au cas où un Associé recevrait de manière imprévue tout ajustement, attribution ou distribution décrite aux Articles 1.704-1 (b)(2)(ii) (d)(4), (5) ou (6) des Regulations, des éléments de revenu ou de plus-value de la Société seront spécifiquement attribués à cet Associé pour un montant et selon des modalités adéquates permettant d'éliminer, dans la mesure requise par les Regulations, l'Adjusted Capital Account Balance créé par ces ajustements, attributions ou distributions dans les meilleurs délais; sous la réserve qu'une attribution conforme à l'Article 11(c)(ii) sera uniquement faite dans la mesure où l'Associé aurait un Capital Account déficitaire excédant une telle somme après que toutes les attributions contenues dans le présent Article 11 aient été tentées, comme si l'Article 11(c)(iii) ne faisait pas partie de ces Statuts.

(iii) Au cas où un Associé dispose d'un Capital Account déficitaire à la fin du Fiscal Year qui dépasse la somme (i) du montant que cet Associé est le cas échéant obligé de restituer conformément à toute disposition des présents Statuts et (ii) du montant que cet Associé est réputé être obligé de restituer conformément aux avant-dernières phrases des Articles 1.704-2(g)(1) et 1.704-2(i)(5) des Regulations, chaque Associé se verra spécialement allouer les éléments de revenus et de plus-values de la Société à concurrence de ces dépassements et aussi rapidement que possible, sous réserve qu'une attribution aux termes du présent Article 11(c)(iii) ne sera faite qu'au cas où et dans la mesure où le déficit du Capital Account excède la somme susvisée après que toutes autres répartitions prévues par l'Article 11 aient été tentées comme si les présent Articles 11(c)(ii) et 11 (c)(iii) ne faisaient pas partie des Statuts.



(iv) Les Nonrecourse Deductions opérés par la Société pour n'importe quel Fiscal Year seront attribuées aux Associés conformément à leur Profit Sharing Interests.

(v) Toutes Member Nonrecourse Deductions pour tout Fiscal Year ou toute autre période seront spécialement attribuées à l'Associé assumant le risque économique de la perte relatif à la Member Nonrecourse Debt à laquelle ces Member Nonrecourse Deductions sont attribuables conformément à l'Article 1.704-2 des Regulations.

(vi) Toutes attributions spécifiques d'éléments de revenu ou de plus-value conformément à l'Article 11 (c)(i), (ii) ou (iii) seront prises en considération pour le calcul des attributions suivantes conformément aux Articles 10 et 11, afin que le montant net de tout élément ainsi attribué et de tous autres éléments attribués à chaque Associé soit, dans la mesure du possible, équivalent au montant net qui aurait été attribué à chaque Associé si ces attributions aux termes de l'Article 11 (c)(i), (ii) ou (iii) n'avaient pas été réalisées.

(vii) Si un Associé effectue un paiement à une personne qualifiée de dépense de la Société, cette dépense sera attribuée spécifiquement à l'Associé qui aura effectué le paiement.

(d) Uniquement pour les besoins de l'impôt fédéral sur le revenu des Etats-Unis d'Amérique, tout élément de revenu, de plus-value, de perte et de déduction de la Société sera réparti entre les Associés de la même manière que les éléments correspondants des Profit and Losses et les éléments spécifiquement alloués sont attribués pour les besoins des Capital Accounts; sous réserve du cas où la Carrying Value de tout actif de la Société diffère de la base taxable calculée pour les besoins de l'impôt fédéral sur le revenu des Etats-Unis d'Amérique, le revenu, plus-value, perte ou déduction relatif à ces actifs sera attribué uniquement pour les besoins du calcul de l'impôt sur le revenu conformément aux principes disposés aux Articles 704(b) et (c) du Code (de toutes les façons autorisées déterminées par les Associés), afin de prendre en compte la différence entre la Carrying Value et la base ajustée d'un tel actif.

12. Remboursement de capital. Aucun Associé n'a le droit de recevoir des distributions comprenant un remboursement total ou partiel des apports en capital de l'Associé, étant entendu qu'en cas de dissolution et de liquidation de la Société, les actifs de la Société seront utilisés pour (a) couvrir les frais de liquidation (incluant les frais juridiques et comptables générés à cette occasion jusqu'à la date de distribution des actifs de la Société aux Associés) et le passif de la Société, autres que les dettes envers les Associés, (b) d'établir des réserves considérées comme nécessaires ou souhaitables par les Associés, (c) conformément aux termes déterminés entre eux ou le cas échéant sur la base d'un prorata, de régler les dettes envers les Associés, par leur paiement ou par la constitution de réserves à cette fin selon la manière que les Associés considéreront comme nécessaire ou souhaitable; et (d) de procéder à la distribution du boni de liquidation dans la mesure du solde positif de leurs Capital Accounts tels que déterminés conformément à l'Article 11.

### 13. Exercice - Bilan

(a) L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre.

(b) Pour les besoins comptables luxembourgeois, il est prélevé cinq pour cent sur le bénéfice net pour la constitution d'une réserve statutaire, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est attribué aux disponibles pour les Associés.

### 14. Modifications

Les Statuts peuvent être amendés uniquement avec l'accord écrit de tous les Associés.

### 15. Divers

Les Associés ne pourront être tenus responsables des dettes, obligations ou engagements de la Société. Pour tous les points non régis par les présents Statuts, les associés s'en remettent à la Loi.

#### *Septième résolution*

L'assemblée générale décide d'accepter la démission des Gérants actuellement en fonction et de leur accorder décharge.

L'assemblée générale décide de nommer un conseil de gérance, de fixer le nombre de ses membres à trois (3) et de désigner comme membres de ce conseil les personnes suivantes pour une durée indéterminée:

- Monsieur Johan Dejans, employé privé, né le 17 novembre 1966 à Aarschot (Belgique), avec comme adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;
- Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, né le 7 février 1964 à Saint Mard (Belgique), avec comme adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg;
- La société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., société de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège au 5, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 79.709.

#### *Huitième résolution*

L'assemblée générale des Associés décide que le siège social de la Société sera 5, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg.

#### *Evaluation*

Il résulte d'un état comptable émis par la gérance de la Société que la valeur nette des actifs de la Société s'élève à trente mille euros (EUR 30.000,-). Cet état comptable restera annexé au présent acte.

Pour les besoins de l'enregistrement, les actifs nets de la Société sont évalués à trente mille euros (EUR 30.000,-).

#### *Estimation des frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, ont été estimés à environ deux mille quatre cents euros (EUR 2.400,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise prévaut.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date mentionnée en tête.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, état civil et résidence, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Kirsch, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 24 juin 2004, vol. 898, fol. 67, case 3. – Reçu 300 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 25 juin 2004.

F. Kessler.

(051437.3/219/648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2004.

**SYRON HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Gesellschaftssitz: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 41.981.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2004, réf. LSO-AR06699, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2004.

SYRON HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(050870.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2004.

**AIN FINANZHOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6725 Grevenmacher, 3, rue du Stade.

R. C. Luxembourg B 76.652.

L'an deux mille quatre, le vingt-huit mai.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AIN FINANZHOLDING S.A., ayant son siège social à L-6633 Wasserbillig, 80, rue de Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 76.652, constituée suivant acte reçu le 4 juillet 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 811 du 7 novembre 2000.

L'assemblée est présidée par Monsieur Nico Hansen, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il résulte de la liste de présence que les mille deux cent cinquante (1.250) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Conversion du capital en euros.

2. Transfert du siège social de la société de L-6633 Wasserbillig, 80, rue de Luxembourg à L-6725 Grevenmacher, 3, rue du Stade.

3. Modification afférente du deuxième alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«Der Sitz der Gesellschaft ist in Grevenmacher.»

Après approbation de ce qui précède, il est décidé ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée constate que suite à la conversion légale intervenue le 1<sup>er</sup> janvier 2002, le capital social de la société s'exprime désormais en euros et le premier alinéa de l'article 3 des statuts a la teneur suivante:

«Das gezeichnete Aktienkapital beträgt einunddreissigtausend Euro (EUR 31.000,-), eingeteilt in eintausendzweihundertundfünfzig (1.250) Aktien mit einem Nominalwert von je vierundzwanzig Komma acht Euro (EUR 24,80).»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-6633 Wasserbillig, 80, rue de Luxembourg à L-6725 Grevenmacher, 3, rue du Stade et de modifier en conséquence le deuxième alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>. 2<sup>ème</sup> alinéa.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Grevenmacher.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: N. Hansen, R. Uhl, P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2004, vol. 143S, fol. 81, case 12.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2004.

J. Elvinger.

(050702.3/211/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2004.

---

**SITARO S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 19.301.

Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2004, réf. LSO-AR06700, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2004.

SITARO S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(050872.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2004.

---

**COPPERFIELD INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 59.110.

Le bilan au 30 avril 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2004, réf. LSO-AR06702, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2004.

COPPERFIELD INTERNATIONAL S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(050875.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2004.

---

**INTERSIP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 73.820.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 juin 2003*

- La démission de Monsieur Giammatteo Luca, administrateur, est acceptée et décharge lui est donnée. Est nommé administrateur de la société en son remplacement, Monsieur Donati Regis, expert comptable, né à Briey (France), le 19 décembre 1965, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2005.

Pour extrait sincère et conforme

INTERSIP S.A.

M. Kara / A. de Bernardi

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2004, réf. LSO-AR06711. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050886.3/545/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2004.

---

**OFFICE CHAIRS PARTICIPATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 72.278.

L'an deux mille quatre, le premier juin.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée luxembourgeoise, dénommée OFFICE CHAIRS PARTICIPATIONS, S.à r.l., ayant son siège social à 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite au R. C. Luxembourg section B numéro 72.278.

Ladite société a été constituée par acte du notaire Reginald Neuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 28 octobre 1999, publié au Mémorial C de 1999, page 48263, et les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le même notaire en date du 20 décembre 1999, publié au Mémorial C de 2000, page 9765.

L'assemblée est présidée par Monsieur Marco Lagona employé privé, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Jacques Josset employé privé, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateurs Monsieur Pietro Feller employé privé, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Les associés présents ou représentés à l'assemblée et le nombre de parts sociales possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les associés présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des associés représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'intégralité du capital social est dûment représenté à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. En vue de compenser des pertes réalisées au 31 décembre 2003 à concurrence d'un montant de EUR 41.415.590,- (quarante et un millions quatre cent quinze mille cinq cent quatre-vingt-dix Euros) sur le vu du bilan de la société relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2003, augmentation et réduction de capital d'un même montant de EUR 41.415.590,- (quarante et un millions quatre cent quinze mille cinq cent quatre-vingt-dix Euros), par la réduction et l'augmentation de la valeur nominale des parts sociales existantes,

l'augmentation de capital étant à souscrire par les anciens associés au prorata des parts sociales détenues et à libérer entièrement par la conversion d'une créance de ces associés sur la société.

## 2. Divers

L'assemblée des associés ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote unanime la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'assemblée générale, en vue de compenser des pertes réalisées au 31 décembre 2003 à concurrence d'un montant de EUR 41.415.590,- (quarante et un millions quatre cent quinze mille cinq cent quatre-vingt-dix Euros), sur le vu du bilan de la société relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2003,

décide d'augmenter et de réduire le capital d'un même montant de EUR 41.415.590,- (quarante et un millions quatre cent quinze mille cinq cent quatre-vingt-dix Euros), au moyen de l'augmentation et de la réduction correspondante de la valeur nominale des parts sociales existantes,

l'augmentation de capital d'un même montant de EUR 41.415.590,- (quarante et un millions quatre cent quinze mille cinq cent quatre-vingt-dix Euros), étant souscrite par les anciens associés de la société au prorata des parts sociales détenues, plus amplement renseignés sur la prédite liste de présence, savoir:

- 12 Capital Spa Ivrea (TO) Via Camillo Olivetti n°81-10015 Italie,
- 31 Group PLC Londres Waterloo Road N91 SE 18 XP Angleterre,
- 31 Europartners III ALP Londres Waterloo Road N91 SE 18 XP Angleterre,
- 31 Europartners III BLP Londres Waterloo Road N91 SE XP, Angleterre,

ici représentés par la «Société Européenne de Banque», une société anonyme de droit luxembourgeois employés 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg, elle-même représentée par Monsieur Marco Lagona et Pietro Feller, employés préqualifiés,

en vertu des procurations annexées à la susdite liste de présence,

et libérées entièrement par ces mêmes associés au prorata des parts sociales détenues dans la société, par la conversion en capital et l'incorporation au capital jusqu'à concurrence de EUR 41.415.590,- (quarante et un millions quatre cent quinze mille cinq cent quatre-vingt-dix Euros), d'une créance que ces associés ont sur la société,

lequel apport autre qu'en espèces n'a pas fait l'objet d'un rapport établi préalablement aux présentes par un réviseur d'entreprises, mais est évaluée à sa valeur nominale par les associés apporteurs par suite de la prise en considération de la réduction de capital d'un même montant pour absorber des pertes réalisées par la société.

La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu des documents de souscription.

La réduction de capital social à concurrence d'un montant EUR 41.415.590,- (quarante et un millions quatre cent quinze mille cinq cent quatre-vingt-dix Euros) étant faite pour compenser des pertes réalisées à concurrence d'un même montant figurant au bilan clos au 31 décembre 2003.

La preuve de l'existence des pertes réalisées au 31 décembre 2003, ayant été donnée au notaire instrumentaire par la production des comptes annuels de la société au 31 décembre 2003, dûment approuvés par l'assemblée générale en date du 30 avril 2004, et dont une copie est jointe en annexe au présent acte

Suite à la présente opération d'assainissement l'article 5 relatif au capital social de la société reste inchangé

#### Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

#### Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société aux résolutions prises à la présente assemblée, est estimés à EUR 10.000,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: M. Lagona, J.-J. Josset, P. Feller, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2004, vol. 21CS, fol. 34, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2004.

J. Delvaux.

(051771.3/208/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2004.

### FIPARIND, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 101.376.

### STATUTS

L'an deux mille quatre, le quatorze juin.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg- Eich.

Ont comparu:

1. GEDAR S.A., société anonyme, ayant son siège social à 80 Broad Street, Monrovia (Libéria), ici représentée par Monsieur Guy Hornick, ci-après nommé, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 27 mai 2004,
2. Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,
3. Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, ici représenté par Monsieur Philippe Ponsard, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 9 juin 2004.

Les prédites procurations, paraphées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer entre eux.

#### Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de FIPARIND.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) représenté par trente-deux (32) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de un million d'euros (EUR 1.000.000,-) qui sera représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 14 juin 2009, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

#### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

### **Assemblée Générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième mercredi du mois de juin à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 20% du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

### **Disposition générale**

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre 2004.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2005.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

*Souscription et Paiement*

<i>Souscripteurs</i>	<i>Nombre d'actions</i>	<i>Montant souscrit et libéré en EUR</i>
1.- GEDAR S.A.....	30	30.000,-
2.- M. Guy Hornick.....	1	1.000,-
3.- M. John Seil.....	1	1.000,-
Total .....	32	32.000,-

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

*Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

*Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ 1.700,- EUR.

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Et à l'instant, les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social:

1. Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, né le 8 juin 1969 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

2. Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, né le 29 mars 1951 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

3. Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, né le 28 septembre 1948 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Monsieur Guy Hornick est nommé aux fonctions de président du conseil d'administration.

*Deuxième résolution*

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social: AUDIEX S.A., ayant son siège au 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, R.C. Luxembourg B 65.469.

*Troisième résolution*

Le siège social de la société est fixé au 11, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

*Quatrième résolution*

L'assemblée autorise le conseil d'administration à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Hornick, P. Ponsard, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2004, vol. 144S, fol. 2, case 7. – Reçu 320 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 29 juin 2004.

P. Decker.

(051563.3/206/206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2004.